



**Version à utiliser au téléphone**

### **Proposition**

- D'assurance-vie
- D'assurance maladies graves
- D'assurance invalidité



Canada-Vie<sup>MC</sup>

# Proposition d'assurance-vie, d'assurance maladies graves et d'assurance invalidité – version à utiliser au téléphone

## Guide de couleurs

Le code de couleurs de la présente proposition vous guidera vers les sections précises qu'il faut remplir selon le ou les produits demandés :

Tous les types d'assurance

Assurance-vie

Assurance maladies graves

Assurance invalidité

Assurance maladies graves et assurance invalidité

## Contenu

	Numéro de page
1 Renseignements généraux . . . . .	1
2 Renseignements sur la première personne à assurer . . . . .	1
3 Renseignements sur la deuxième personne à assurer ( <i>assurance-vie</i> ) . . . . .	2
4 Renseignements sur le ou les propriétaires . . . . .	3
5 Enfants à assurer au titre de l'avenant AssurEnfant – Vie temporaire ( <i>assurance-vie</i> ) . . . . .	6
6 Enfants à assurer au titre de l'assurance maladies graves . . . . .	7
7 Exonération des primes / Garantie de paiement d'office de la prime ( <i>assurance-vie</i> ) . . . . .	8
8 Renseignements sur les bénéficiaires . . . . .	8
9 Adresse du propriétaire / pour correspondance future . . . . .	13
10 Remplacements ( <i>assurance-vie</i> ) . . . . .	13
11 Demandes spéciales . . . . .	13
12 Conditions d'admissibilité à l'assurance-vie provisoire . . . . .	14
13 Conditions d'admissibilité à la note de couverture temporaire relative à l'assurance maladies graves et à l'assurance invalidité ( <i>adulte et enfant</i> ) . . . . .	14
14 Renseignements sur la protection relative à l'adulte ou aux adultes à assurer . . . . .	15
15 Renseignements sur la protection relative aux enfants à assurer . . . . .	17
16 Renseignements sur l'assurance invalidité . . . . .	18
17 Primes et paiements . . . . .	20
18 Attestation et entente visant un avenant Régime d'assurance-salaire ( <i>assurance invalidité</i> ) . . . . .	22
19 Consentement à la communication de renseignements additionnels à votre conseiller . . . . .	23
20 Consentements et signatures . . . . .	24
21 Rapport du conseiller*	
22 Entente de débit préautorisé (« entente »)	
23 Reçu	
24 Convention d'assurance-vie provisoire	
25 Note de couverture temporaire relative à l'assurance maladies graves et à l'assurance invalidité	
26 Avis importants	

Canada-Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Toute modification apportée au présent document sans le consentement écrit explicite préalable de la Canada-Vie est strictement interdite.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur tout produit demandé, ou sur la Canada-Vie, visitez notre site Web à l'adresse [www.canadavie.com](http://www.canadavie.com).

\*Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle.

# Proposition d'assurance-vie, d'assurance maladies graves et d'assurance invalidité – version à utiliser au téléphone présentée à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada-Vie)

Dans la présente proposition, le terme *propriétaire* désigne la personne (y compris une entité, p. ex., une société par actions, une société de personnes) proposée à titre de propriétaire de toute police établie. Les termes *vous*, *votre* et *vos* désignent la personne à assurer, à moins d'indication contraire. Le terme *adulte assuré* désigne la personne physique proposée à titre d'adulte à assurer. Le terme *enfant* désigne la personne proposée à titre d'enfant à assurer. Là où la loi du Québec s'applique, le terme tuteur légal désigne le *tuteur* de l'enfant (habituellement, le père, la mère ou les deux parents de l'enfant). Les termes *nous*, *notre* et *nos* désignent la Canada-Vie, à moins d'indication contraire.

Que vous soyez un propriétaire ou une personne à assurer, il est important de nous fournir des renseignements véridiques, exacts et complets afin que nous puissions évaluer adéquatement votre proposition. Si vous ne savez pas si certains renseignements sont pertinents ou non, veuillez nous les fournir tout de même. Si vous omettez de soumettre des renseignements jugés pertinents, nous pourrions refuser toute demande de règlement future et annuler toute police que nous aurions établie.

## 1. Renseignements généraux

1.1 Langue de la police et de toute correspondance future :  Français  Anglais

1.2 Province de signature de la proposition : \_\_\_\_\_

1.3 Type d'assurance :  Personnelle \_\_\_\_\_  Commerciale \_\_\_\_\_

1.4 Type de protection (cochez toutes les cases qui s'appliquent) :

Assurance-vie  Assurance maladies graves

Assurance invalidité (comprend l'assurance invalidité, l'assurance frais généraux, l'assurance Rachat de parts et l'assurance du personnel clé)

1.5 Provenance des renseignements sur les produits :

Pages de produits relatives à la proposition d'assurance-vie, d'assurance maladies graves et d'assurance invalidité (formulaire F17-8910)

ou

Illustration datée du : \_\_\_\_\_ ou Numéro de référence : \_\_\_\_\_

Il est entendu que ces renseignements font partie intégrante de la présente proposition.

Cochez l'une des options de Dépôt à intérêt ci-dessous pour les déductions mensuelles :

i) Retrait des déductions mensuelles au prorata de toutes les options de Dépôt à intérêt existantes (option par défaut)

ii) Retrait de la totalité des déductions mensuelles de l'option de Dépôt à intérêt \_\_\_\_\_  
(Si les fonds aux termes de cette option ne suffisent pas à couvrir les déductions mensuelles, la différence sera comblée par défaut selon l'option i) ci-dessus.)

Dans le cas d'une police d'assurance Vie universelle, veuillez fournir aussi les renseignements demandés ci-contre :

## 2. Renseignements sur la première personne à assurer

2.1 a) Nom de la première personne à assurer (en caractères d'imprimerie) :

M.  M<sup>me</sup>  D<sup>r(e)</sup>

\_\_\_\_\_  
Prénom Second prénom Nom de famille

c) Numéro d'assurance sociale (NAS) : \_\_\_\_\_

d) Province / État / Pays de : Résidence : \_\_\_\_\_ Naissance : \_\_\_\_\_

e) État matrimonial :  Célibataire  Marié(e)  Conjoint(e) de fait  
 Veuf / Veuve  Séparé(e)  Divorcé(e)

f) Adresse du domicile\* : \_\_\_\_\_  
Numéro et rue

\_\_\_\_\_  
Ville Province Code postal

\* Si l'adresse ci-dessus est une case postale, une route rurale ou la poste restante, précisez le lieu physique de la résidence ci-dessous :

\_\_\_\_\_

h) Nom de l'entité actuelle ou de l'employeur actuel : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
Numéro et rue

\_\_\_\_\_  
Ville Province Code postal

Pour de plus amples renseignements sur le programme d'entrevue téléphonique, reportez-vous à la section 26.

b) Sexe :  M  F

\_\_\_\_\_  
Date de naissance

\_\_\_\_\_  
Date de naissance

g) Numéro de téléphone à privilégier :

( ) \_\_\_\_\_

Domicile

( ) \_\_\_\_\_

Cellulaire

( ) \_\_\_\_\_

Travail

Meilleur moment pour appeler :

Jour  Soir

Langue de préférence pour l'entrevue relative à l'assurance-vie et à l'assurance contre les maladies graves :

Français  Anglais

Mandarin  Cantonnais

Vietnamien  Urdu

Hindi

Langue de préférence pour l'entrevue relative à l'assurance invalidité\* :

Français  Anglais

\* La personne à assurer doit pouvoir parler et lire le français ou l'anglais pour être admissible à l'assurance invalidité.

Si une assurance invalidité est demandée

## 2. Renseignements sur la première personne à assurer (suite)

- 2.2 a) Avez-vous un fournisseur de soins de santé habituel ou une clinique où vous vous rendez régulièrement?  Oui  Non  
**Dans l'affirmative**, nom de votre fournisseur de soins de santé habituel ou de la clinique où vous vous rendez régulièrement :

Adresse : \_\_\_\_\_  
 Numéro et rue

Ville Province Code postal  
 Nom du fournisseur de soins de santé ou de la clinique disposant de vos plus récents antécédents médicaux, s'il ne s'agit pas de votre fournisseur de soins de santé ou de votre clinique habituels :

Adresse : \_\_\_\_\_  
 Numéro et rue

Ville Province Code postal

Numéro de téléphone :

- b) Date de la dernière consultation chez un fournisseur de soins de santé ou dans une clinique (mois/année) :

M | M | M | A | A | A | A

Raison de la consultation (cochez une case) :

Examen de santé annuel **ou**  Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Veillez fournir des précisions, notamment le diagnostic, le traitement et les résultats :

- c) Le nom figurant au dossier de votre fournisseur de soins de santé ou de la clinique est-il le même que celui indiqué dans la présente proposition?  Oui  Non  
**Dans la négative**, précisez :

## 3. Renseignements sur la deuxième personne à assurer

(assurance-vie – à remplir dans le cas de personnes à assurer au titre de la protection conjointe)

- 3.1 a) Nom de la deuxième personne à assurer (en caractères d'imprimerie) :

M.  M<sup>me</sup>  D<sup>r(e)</sup>

\_\_\_\_\_  
 Prénom Second prénom Nom de famille

- c) Numéro d'assurance sociale (NAS) : \_\_\_\_\_

d) Province / État / Pays de : Résidence : \_\_\_\_\_ Naissance : \_\_\_\_\_

e) État matrimonial :  Célibataire  Marié(e)  Conjoint(e) de fait  
 Veuf / Veuve  Séparé(e)  Divorcé(e)

f) Adresse du domicile\* : \_\_\_\_\_  
 Numéro et rue

Ville Province Code postal

\* Si l'adresse ci-dessus est une case postale, une route rurale ou la poste restante, précisez le lieu physique de la résidence ci-dessous :

- 3.2 a) Avez-vous un fournisseur de soins de santé habituel ou une clinique où vous vous rendez régulièrement?  Oui  Non

**Dans l'affirmative**, nom de votre fournisseur de soins de santé habituel ou de la clinique où vous vous rendez régulièrement :

Adresse du domicile\* : \_\_\_\_\_  
 Numéro et rue

Ville Province Code postal

- b) Sexe :  M  F

J | J | M | M | M | M | A | A | A | A

Date de naissance

- g) Numéro de téléphone à privilégier :

( )

Domicile

( )

Cellulaire

( )

Travail

Meilleur moment pour appeler :  
 Jour  Soir

Langue de préférence pour l'entrevue relative à l'assurance-vie :

Français  Anglais  
 Mandarin  Cantonnais  
 Vietnamien  Urdu  
 Hindi

Pour de plus amples renseignements sur le programme d'entrevue téléphonique, reportez-vous à la section 26.

### 3. Renseignements sur la deuxième personne à assurer (suite)

(assurance-vie – à remplir dans le cas de personnes à assurer au titre de la protection conjointe)

3.2 a) Nom du fournisseur de soins de santé ou de la clinique disposant de vos plus récents antécédents médicaux, s'il ne s'agit pas de votre fournisseur de soins de santé ou de votre clinique habituels :

Adresse : \_\_\_\_\_  
Numéro et rue

Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

b) Date de la dernière consultation chez un fournisseur de soins de santé ou dans une clinique (mois/année) :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Raison de la consultation (cochez une case) :

Examen de santé annuel **ou**  Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Veillez fournir des précisions, notamment le diagnostic, le traitement et les résultats :

c) Le nom figurant au dossier de votre fournisseur de soins de santé ou de la clinique est-il le même que celui indiqué dans la présente proposition?

Oui  Non

Dans la négative, précisez :

\_\_\_\_\_

### 4. Renseignements sur le ou les propriétaires

Dans la présente section, les termes *vous*, *votre* et *vos* désignent le propriétaire (ou les propriétaires, s'il y en a plus d'un). C'est le propriétaire qui doit répondre aux questions.

4.1 Qui sera le propriétaire de la police?

a) Pour tous les produits : Cochez une case :

La première personne à assurer (*par défaut*)  Une ou plusieurs autres personnes ou l'entité nommées en 4.2 - 4.3

b) Cochez une case :  La première personne à assurer (*par défaut*)  La deuxième personne à assurer  Les deux personnes à assurer (**voir 4.4**)  Une ou plusieurs autres personnes ou l'entité nommées en 4.2 – 4.3

c) À noter : Le propriétaire d'une police d'assurance contre les maladies graves ou d'assurance invalidité doit être âgé de 18 ans ou plus.

Cochez une case :  La première personne à assurer (*par défaut*)  Une autre personne ou l'entité nommée en 4.2

- Le propriétaire de toute police personnelle d'assurance invalidité établie en exécution de la présente proposition sera la personne à assurer.

- Le propriétaire de toute police établie dans le cadre d'un régime d'assurance-salaire doit être une entité.

Le ou les propriétaires seront :

Société par actions – Dénomination sociale complète de l'entité : \_\_\_\_\_

Associés ou actionnaires aux termes de l'assurance Rachat de parts (dans le cas de deux associés ou actionnaires seulement)

Noms (prénom, second prénom et nom de famille **ou** dénomination sociale complète de l'entité) :

Fiduciaire – Nom de la fiducie **ou** nom au complet de chaque fiduciaire : \_\_\_\_\_

4.2 Premier propriétaire – Si le propriétaire est la personne à assurer, il faut toujours répondre aux questions 4.2 c) et g), selon ce qui est applicable. (Si plus d'un type d'assurance est demandé et si l'espace prévu en 4.2 pour inscrire le nom du ou des propriétaires ne suffit pas, veuillez fournir des précisions à la section 11 intitulée *Demandes spéciales*.)

a) S'il s'agit d'une autre personne ou d'une entité,  M.  M<sup>me</sup>  D<sup>re</sup>(e)

veuillez indiquer son nom (prénom, second prénom et nom de famille **ou** dénomination sociale complète de l'entité) :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Prénom

Second prénom

Nom de famille

b) Sexe :  M  F

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Date de naissance

Lien avec la personne à assurer

c) L'assurance proposée fait-elle suite à une recommandation de votre conseiller après analyse de votre situation financière et de vos obligations personnelles actuelles?

Oui  Non

Dans le cas de l'assurance-vie >

Dans le cas de l'assurance maladies graves ou de l'assurance invalidité >

Si l'assurance invalidité est demandée >

Si l'assurance Rachat de parts est demandée >



#### 4. Renseignements sur le ou les propriétaires (suite)

Dans le cas de l'assurance-vie

>

#### 4.4 Dans le cas où il y a plus d'un propriétaire au titre de la police (assurance-vie)

Remplissez la présente section si plus d'une personne sera propriétaire de la police; si ce n'est pas le cas, passez à la section 4.5.

Dans le cas d'une police détenue par deux personnes, nous décrivons ci-dessous ce qui arrivera si l'un des propriétaires décède alors que l'autre propriétaire et une personne assurée sont toujours en vie, la police demeurant alors en vigueur. En signant la présente proposition, vous choisissez l'option par défaut applicable, à moins d'indication contraire de votre part :

##### Polices en vigueur là où la loi du Québec ne s'applique pas

Au décès d'un propriétaire, ses droits au titre de la police reviennent immédiatement à l'autre propriétaire (propriété conjointe avec droit de survie entre les propriétaires). Il s'agit de l'option par défaut.

Toutefois, vous pouvez demander plutôt que les droits du propriétaire décédé reviennent à sa succession (sans droit de survie entre les propriétaires). Pour choisir cette option, veuillez cocher la case ci-dessous :

Transmission des droits du propriétaire décédé à sa succession

##### Polices en vigueur là où la loi du Québec s'applique

Au décès d'un propriétaire, ses droits au titre de la police reviennent immédiatement à sa succession. Il s'agit de l'option par défaut.

Toutefois, vous pouvez choisir plutôt de vous désigner mutuellement comme propriétaires subrogés, ce qui signifie que si l'un de vous décède, le survivant remplace l'autre et devient alors le propriétaire unique de la police. Pour choisir cette option, veuillez cocher la case ci-dessous :

Chacun des propriétaires désigne l'autre comme propriétaire subrogé

**À noter :** Si vous préférez, vous pouvez nous fournir d'autres directives de paiement de la part détenue par un propriétaire décédé. Vous devez alors les consigner sur une feuille distincte que vous joindrez à la présente proposition.

#### 4.5 Désignation d'un propriétaire successeur ou subrogé

Dans le cas de l'assurance maladies graves et de l'assurance invalidité – Remplissez le formulaire *Changement de titre* (imprimé 584 FR) pour désigner un propriétaire successeur ou subrogé là où la loi le permet.

Si la police devait demeurer en vigueur au décès du propriétaire (le seul propriétaire restant, le cas échéant) parce qu'une personne assurée est toujours vivante, vous pouvez désigner un propriétaire successeur ci-dessous pour remplacer le propriétaire décédé. Cette personne deviendra le propriétaire successeur si elle est en vie au décès du propriétaire. Pour désigner un propriétaire successeur (au Québec, propriétaire subrogé), remplissez la section ci-dessous :

##### Nom du propriétaire successeur / subrogé

Prénom	Second prénom	Nom de famille	Lien avec la première personne à assurer	Âge
--------	---------------	----------------	--	-----

#### 4.6 Identification du propriétaire (assurance Vie universelle) – Tous les documents *doivent* être des originaux et être valides.

##### a) Propriétaire(s) individuel(s)

Premier propriétaire – le propriétaire choisit un seul type de pièce d'identité :

Permis de conduire  Certificat de naissance  Passeport

Autre document délivré par une instance gouvernementale (sauf la carte d'assurance-maladie ou d'assurance sociale) :

Numéro du document	Compétence de délivrance	Date de délivrance	Date d'expiration
--------------------	--------------------------	--------------------	-------------------

Deuxième propriétaire – le propriétaire choisit un seul type de pièce d'identité :

Permis de conduire  Certificat de naissance  Passeport

Autre document délivré par une instance gouvernementale (sauf la carte d'assurance-maladie ou d'assurance sociale) :

Numéro du document	Compétence de délivrance	Date de délivrance	Date d'expiration
--------------------	--------------------------	--------------------	-------------------

##### b) Propriétaires qui sont des entités constituées ou non constituées en société (p. ex., une société par actions, une société de personnes, une fiducie) :

Si un propriétaire est une entité constituée ou non constituée en société (y compris une société de personnes, une fiducie ou un organisme sans but lucratif), remplissez le *Questionnaire à l'intention des proposant / propriétaires qui sont des entités* (imprimé F17-8295) et le formulaire *Classification fiscale internationale d'une entité* (imprimé 17-8945).

Dénomination sociale complète

Adresse\* : \_\_\_\_\_  
 Numéro et rue

Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

\* Si l'adresse ci-dessus est une case postale, une route rurale ou la poste restante, précisez le lieu physique (lieu d'affaire principal) de l'entité ci-dessous :

#### 4. Renseignements sur le ou les propriétaires (suite)

- 4.6 b) (suite) Numéro d'enregistrement :
- i) Numéro de constitution en société : \_\_\_\_\_  
Compétence :  Fédérale ou  Provinciale / territoriale (précisez) : \_\_\_\_\_
- ii) Autre numéro d'enregistrement dans le cas d'une entité non constituée en société : \_\_\_\_\_  
Type de numéro : \_\_\_\_\_  
Compétence :  Fédérale ou  Provinciale / territoriale (précisez) : \_\_\_\_\_
- c) Avez-vous, en votre qualité de conseiller, examiné les documents originaux et valides et consigné les renseignements demandés ci-dessus en présence du propriétaire?  Oui  Non  
Dans la négative, et que le régime est détenu par un particulier, rencontrez le propriétaire et remplissez le formulaire *Identification du propriétaire et détermination du tiers* (imprimé F17-8341). **Si une rencontre avec le propriétaire n'est pas possible**, demandez et remplissez les formulaires *Attestation de l'identité* (imprimé F17-8296) et *Confirmation de compte* (imprimé F17-8333).  
Si le régime est détenu par une entité constituée en société ou non constituée en société, remplissez le *Questionnaire à l'intention des proposant/propriétaires qui sont des entités* (imprimé F17-8295).

#### 4.7 Détermination et identification de tiers intéressés (assurance Vie universelle)

- a) Une autre personne ou entité paiera-t-elle pour cette police ou, pendant qu'elle est en vigueur, fera-t-elle usage des valeurs de la police ou y aura-t-elle accès, ou une autre personne ou entité demandera-t-elle au propriétaire de soumettre la demande ou signe-t-elle au nom du propriétaire?  Oui  Non  
Dans l'affirmative, fournissez les renseignements demandés en 4.7 b).

À noter : Si le propriétaire est une entité, la personne autorisée qui signe au nom de l'entité n'est pas un tiers. Cette personne doit être identifiée au moyen du *Questionnaire à l'intention des proposant/propriétaires qui sont des entités* (imprimé F17-8295).

- b) S'il y a plus d'un tiers, utilisez une autre page pour consigner les renseignements relatifs à chaque tiers supplémentaire.

Nom du tiers	J   J   M   M   M   M   A   A   A   A   A	Date de naissance	Lien avec le propriétaire
Adresse* :	Numéro et rue		
Ville	Province	Code postal	

\* Si l'adresse ci-dessus est une case postale, une route rurale ou la poste restante, précisez le lieu physique de la résidence ci-dessous :

Dans le cas d'une par actions, donnez le numéro d'enregistrement et le pays / la province de constitution en société (fournissez le même type de renseignements pour une entité non constituée en société, p. ex., une société de personnes).

Rôle(s) du tiers :  Titulaire d'une procuration / Mandataire  Responsable des primes  Fiduciaire  
 Liquidateur / exécuteur  Créancier gagiste / hypothécaire  Autre : \_\_\_\_\_

Renseignements détaillés sur la profession / la nature des activités de l'entité (si le tiers ne travaille pas ou n'exploite plus une entité, fournissez des précisions sur sa profession antérieure ou l'activité principale antérieure de l'entité)

Sources de revenu autres que l'emploi ou l'activité principale de l'entité

Nom de l'employeur / de l'entité

Nature de l'entité / type d'entité

- c) Toute personne qui signe au nom d'un propriétaire (p. ex., par procuration) doit être identifiée au moyen d'une pièce d'identité appropriée délivrée par une instance gouvernementale :

Nom du signataire	Type de document	N° de document	Compétence de délivrance	Date de délivrance (jj/mmm/aaaa)	Date d'expiration (jj/mmm/aaaa)

S'il vous est impossible de recueillir les renseignements exigés à l'égard du ou des tiers, veuillez indiquer pourquoi ci-dessous :

#### 5. Enfants à assurer au titre de l'avenant AssurEnfant – Vie temporaire (assurance-vie)

5.1	Nom (prénom, second prénom, nom de famille)	Lien avec la première personne à assurer	Sexe	Date de naissance	Province / État / Pays de :	
					Résidence	Naissance
1.			<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	J   J   M   M   M   M   A   A   A   A   A		
2.			<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	J   J   M   M   M   M   A   A   A   A   A		
3.			<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	J   J   M   M   M   M   A   A   A   A   A		
4.			<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	J   J   M   M   M   M   A   A   A   A   A		

## 6. Enfants à assurer au titre de l'assurance maladies graves

6.1

	Nom (prénom, second prénom, nom de famille)	Sexe	Date de naissance	Province / État / Pays de :	
				Résidence	Naissance
1.		<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	J J J   M   M   M   M   A   A   A   A		
2.		<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	J J J   M   M   M   M   A   A   A   A		
3.		<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	J J J   M   M   M   M   A   A   A   A		
4.		<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	J J J   M   M   M   M   A   A   A   A		

6.2 Coordonnées de la personne à contacter à l'égard des enfants – cochez les cases de tous les enfants à l'égard desquels les renseignements en 6.2 s'appliquent (si d'autres coordonnées sont requises, veuillez les fournir à la section 11 intitulée *Demandes spéciales*)  Enfant n° 1  Enfant n° 2  Enfant n° 3  Enfant n° 4

a) Nom de la personne, parmi le père, la mère ou le tuteur légal, en mesure de fournir tous les renseignements personnels et médicaux sur chaque enfant :

Prénom	Second prénom	Nom de famille
--------	---------------	----------------

c) Meilleur moment pour appeler :  Jour  Soir

Langue de préférence pour l'entrevue relative à l'assurance maladies graves :

Français  Anglais  Mandarin  Cantonnais  Vietnamien  Urdu  Hindi

Pour de plus amples renseignements sur le programme d'entrevue téléphonique, reportez-vous à la section 26.

b) Numéro de téléphone à privilégier :

( )

Domicile

( )

Cellulaire

( )

Travail

6.3 Qui sera le propriétaire de toute police pour enfant établie? Cochez une case et donnez les renseignements demandés, le cas échéant :

L'adulte à assurer nommé en 2.1

Une autre personne :

Prénom	Second prénom	Nom de famille
--------	---------------	----------------

Sexe :  M  F

J J J | M | M | M | M | A | A | A | A

Date de naissance

Adresse du domicile\* : \_\_\_\_\_  
Numéro et rue

Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

\*Si l'adresse ci-dessus est une case postale, une route rurale ou la poste restante, précisez le lieu physique de la résidence ci-dessous :

Le propriétaire est-il citoyen ou résident permanent du Canada?  Oui  Non

Dans la négative, précisez :

6.4 a) L'enfant vit-il avec le propriétaire?

Enfant n° 1 :  Oui  Non Enfant n° 2 :  Oui  Non Enfant n° 3 :  Oui  Non Enfant n° 4 :  Oui  Non

b) Dans la négative, veuillez fournir les renseignements demandés ci-dessous :

Enfant	Nom de la personne avec laquelle l'enfant vit	Lien avec l'enfant	Adresse (numéro et rue, ville, province, code postal)
1			
2			
3			
4			

6.5 Provenance des renseignements sur les produits :

Pages de produits relatives à la proposition d'assurance-vie, d'assurance maladies graves et d'assurance invalidité (formulaire F17-8910)

ou

Illustration datée du : \_\_\_\_\_ ou Numéro de référence : \_\_\_\_\_

Il est entendu que ces renseignements font partie intégrante de la présente proposition.

## 7. Exonération des primes / Garantie de paiement d'office de la prime (assurance-vie)

### 7.1 Nom de l'assuré au titre de l'exonération des primes / de la personne visée par la garantie de paiement d'office de la prime :

Premier propriétaire ou personne nommée ci-dessous :

Prénom Second prénom Nom de famille

Numéro d'assurance sociale (NAS) :

Lien avec le propriétaire :

Province / État / Pays de : Résidence : Naissance :

Adresse du domicile\* : Numéro et rue

Ville Province Code postal

\* Si l'adresse ci-dessus est une case postale, une route rurale ou la poste restante, précisez le lieu physique de la résidence ci-dessous :

Pour de plus amples renseignements sur le programme d'entrevue téléphonique, reportez-vous à la section 26.

Sexe :  M  F

J J M M M A A A A

Date de naissance

Numéro de téléphone à privilégier :

( )

Domicile

( )

Cellulaire

( )

Travail

Meilleur moment pour appeler :

Jour  Soir

Langue de préférence pour l'entrevue relative à l'assurance-vie :

Français  Anglais

Mandarin  Cantonnais

Vietnamien  Urdu

Hindi

## 8. Renseignements sur les bénéficiaires

Dans la présente section, les termes *vous*, *votre* et *vos* désignent le propriétaire (ou les propriétaires s'il y en a plus d'un).

### Désignation de bénéficiaires

Dans la présente section, vous pouvez désigner (nommer) les bénéficiaires – en premier ordre et subsidiaires – appelés à recevoir les sommes payables au décès de la personne à assurer. Votre ou vos désignations de bénéficiaires feront partie intégrante de votre contrat auprès de nous et seront assujetties aux modalités énoncées dans la présente section. Toute désignation de bénéficiaire peut toujours être modifiée par la suite, sous réserve de la loi applicable et de tout consentement ou de toute autorisation nécessaires.

Si vous désignez plus d'un bénéficiaire en premier ordre ou bénéficiaire subsidiaire, **le total des parts en pourcentage doit être égal à 100 pour cent pour chaque type de bénéficiaire.**

Si vous préférez, vous pouvez nous fournir des directives différentes à l'égard de vos bénéficiaires (ou de votre fiduciaire – voir 8.5 ci-dessous).

### Désignations révocable et irrévocable

Tout bénéficiaire que vous désignez à la section 8 l'est d'office à titre **révocable**, sauf si vous cochez la case **Irrévocable** en regard du nom de ce bénéficiaire ou sauf là où la loi du Québec s'applique dans le cas où le bénéficiaire est votre conjoint (voir 8.1 ci-dessous).

Lorsque vous désignez un bénéficiaire à titre **irrévocable**, vous ne pouvez pas modifier votre désignation sans le consentement écrit du bénéficiaire ou une ordonnance de la cour. Vous pourriez également avoir besoin du consentement de votre bénéficiaire irrévocable pour effectuer certaines opérations au titre de votre police, comme contracter une avance sur police.

### 8.1 Votre conjoint à titre de bénéficiaire – Polices régies par les lois du Québec

Si vous désignez votre conjoint (aux termes d'un mariage ou d'une union civile) à titre de bénéficiaire **en premier ordre**, la loi établit qu'une telle désignation est **irrévocable**, à moins que vous ne cochiez la case **Révocable** en regard du nom de votre conjoint en 8.2 ou 8.4, selon ce qui est applicable.

Si vous désignez votre conjoint (aux termes d'un mariage ou d'une union civile) à titre de bénéficiaire subsidiaire à n'importe quel endroit dans la présente proposition, la désignation est irrévocable, à moins que vous ne cochiez la case ci-contre :  **Révocable**

## 8. Renseignements sur les bénéficiaires (suite)

Avenant Mort ou mutilation accidentelles au titre de l'assurance invalidité

Bénéficiaires subsidiaires

Assurance maladies graves et assurance invalidité

Bénéficiaires en premier ordre de la ou des personnes à assurer

Bénéficiaires subsidiaires de la ou des personnes à assurer

### 8.2 Désignation de bénéficiaires (Avenant Mort ou mutilation accidentelles au titre de l'assurance invalidité)

Vous désignez les bénéficiaires **en premier ordre** suivants advenant un décès accidentel.

Nom (prénom, initiale du second prénom, nom de famille)	Âge	Pourcentage de la prestation payable (total de 100 %)	Cochez une seule case	Lien avec :	
				La première personne à assurer	Le propriétaire (au Québec seulement)
			<input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable		
			<input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable		
			S.O.		
			S.O.		

### 8.3 Désignation de bénéficiaires (assurance maladies graves et assurance invalidité)

Pour désigner des bénéficiaires, lorsque la loi le permet, remplissez le formulaire *Désignation de bénéficiaire* (imprimé F544(CL)(f)).

Pour faire verser les prestations à une autre personne, lorsque la loi le permet, remplissez le formulaire *Directives de paiement* (imprimé F545(CL)(f)).

### 8.4 Désignation de bénéficiaires (assurance-vie)

#### a) Bénéficiaires de la ou des personnes à assurer au titre de la police principale

Cochez **une** des cases ci-dessous :

**Assurance payable au dernier survivant ou protection conjointe payable au dernier décès** : Vous désignez la succession de la personne à assurer au titre de la protection conjointe qui décède en dernier.

**Protection conjointe payable au premier décès** : Vous désignez la personne à assurer qui survit à l'autre personne à assurer. Si votre police est régie par les lois du Québec et que votre conjoint est l'une des personnes à assurer, la désignation est **irrévocable**, à moins que vous ne cochiez la case ci-contre :  **Révocable**

**À noter** : Si le survivant décède alors qu'il bénéficie d'une protection provisoire d'office au titre de garanties au survivant, nous verserons les sommes dues au décès au propriétaire de la police ou à sa succession, ou tel qu'il est autrement prévu dans la police, à moins d'indication contraire de votre part à la section 11 intitulée *Demandes spéciales*.

Vous désignez les bénéficiaires **en premier ordre** suivants :

Nom (prénom, initiale du second prénom, nom de famille)	Âge	Pourcentage de la prestation payable (total de 100 %)	Cochez une seule case	Lien avec :	
				La première personne à assurer	Le propriétaire (au Québec seulement)
			<input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable		
			<input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable		
			<input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable		
			<input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable		
			<input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable		

Vous désignez les bénéficiaires **subsidiaires** suivants :

Nom (prénom, initiale du second prénom, nom de famille)	Âge	Pourcentage (total de 100 %)	Lien avec :	
			La première personne à assurer	Le propriétaire (au Québec seulement)



## 8. Renseignements sur les bénéficiaires (suite)

### Versement des prestations de décès

Bénéficiaires désignés en 8.2 et 8.4.

Nous versons les sommes dues au décès à vos bénéficiaires **survivants** (bénéficiaires qui survivent à la personne assurée), sous réserve de ce qui suit :

- Nous chercherons d'abord à verser la totalité des sommes disponibles aux bénéficiaires en premier ordre que vous avez désignés au titre de la garantie applicable, chaque bénéficiaire recevant individuellement un paiement correspondant au pourcentage précisé à son égard. Cependant, si un bénéficiaire en premier ordre n'est pas un survivant, nous verserons la part d'un tel bénéficiaire en premier ordre conformément à vos directives à la section A ci-dessous.
- Si des sommes disponibles deviennent payables aux bénéficiaires subsidiaires et qu'un bénéficiaire subsidiaire n'est pas un survivant, nous verserons la part d'un tel bénéficiaire subsidiaire conformément à vos directives à la section B ci-dessous.

#### Section A – Si un bénéficiaire en premier ordre n'est pas vivant

Si un bénéficiaire en **premier ordre** n'est pas un survivant, vous voulez que nous versions la part du bénéficiaire décédé comme suit (cochez l'option 1 ou 2 ci-dessous) :

**Option 1** : Répartition de la part entre vos bénéficiaires en *premier ordre* survivants (autres que vous-même ou votre succession, si vous êtes désigné à titre de bénéficiaire en premier ordre). Cochez une case ci-dessous pour nous préciser comment diviser la part :

**Proportionnellement**, en fonction de leurs pourcentages, **ou**

**En parts égales**, sans égard à leurs pourcentages

S'il n'y a d'autre bénéficiaire en premier ordre survivant que vous ou votre succession, vous voulez que la part soit divisée entre les bénéficiaires *subsidiaires*, en fonction de leurs pourcentages (et sous réserve de vos directives à la **section B** ci-contre). S'il n'y a aucun bénéficiaire subsidiaire survivant ou si vous n'avez pas désigné de bénéficiaires subsidiaires, vous voulez que la part du bénéficiaire en premier ordre décédé vous soit versée, à vous ou à votre succession.

**OU**

**Option 2** : Répartition de la part entre vos bénéficiaires *subsidiaires* survivants, en fonction de leurs pourcentages (et sous réserve de vos directives à la **section B** ci-contre). S'il n'y a aucun bénéficiaire subsidiaire survivant ou si vous n'avez pas désigné de bénéficiaires subsidiaires, vous voulez que la part du bénéficiaire en premier ordre décédé vous soit versée, à vous ou à votre succession.

#### Section B – Si un bénéficiaire subsidiaire n'est pas vivant

Si un bénéficiaire **subsidiaire** n'est pas un survivant, vous voulez que nous versions la part du bénéficiaire décédé comme suit (cochez l'option 1 ou 2 ci-dessous) :

**Option 1** : Répartition de la part entre vos bénéficiaires subsidiaires (autres que vous-même ou votre succession, si vous êtes désigné à titre de bénéficiaire subsidiaire). Cochez une case ci-dessous pour nous préciser comment diviser la part :

**Proportionnellement**, en fonction de leurs pourcentages, **ou**

**En parts égales**, sans égard à leurs pourcentages

S'il n'y a d'autre bénéficiaire subsidiaire survivant que vous ou votre succession, vous voulez que la part du bénéficiaire subsidiaire décédé vous soit versée, à vous ou à votre succession.

**OU**

**Option 2** : Versement de la part du bénéficiaire subsidiaire décédé à vous ou à votre succession.

### 8.5 Fiduciaire des bénéficiaires mineurs

**À noter** : Veuillez ne pas remplir la présente section :

- S'il existe déjà une fiducie (ou si une fiducie doit être établie par testament) pour le compte d'un bénéficiaire mineur et que la fiducie est (ou sera) habilitée à recevoir le paiement d'une prestation de décès, ou
- Si votre police est régie par les lois du Québec (dans ce cas, la prestation sera versée au tuteur d'un bénéficiaire mineur, ou à une fiducie établie par la loi, hors du cadre de la présente section, pour recevoir le paiement de la prestation).

Vous nommez la personne suivante à titre de fiduciaire de vos bénéficiaires qui sont mineurs (une fiducie distincte étant établie pour chaque bénéficiaire mineur), sous réserve des modalités fiduciaires énoncées ci-dessous :

**Nom du fiduciaire** :

Prénom	Second prénom	Nom de famille	Lien avec la première personne à assurer

**Modalités fiduciaires** : Le fiduciaire que vous désignez ci-dessus recevra en fiducie, pour le compte d'un bénéficiaire mineur, la part de la prestation de décès applicable qui revient à un tel bénéficiaire. Le fiduciaire pourra investir prudemment les fonds qu'il détient en fiducie et affecter ces fonds, tout placement et tout revenu de placement aux études, au soutien ou au bénéfice du mineur. Lorsque le bénéficiaire aura atteint l'âge de la majorité, la fiducie prendra fin et il recevra du fiduciaire le reste des actifs détenus en fiducie.

Vous ne souhaitez pas désigner de fiduciaire pour les bénéficiaires mineurs.

**9. Adresse du propriétaire / pour correspondance future**

Même adresse que la première personne à assurer, **ou** :

Numéro et rue

Ville

Province

Code postal

**Si l'adresse ci-dessus est une case postale, une route rurale ou la poste restante, précisez le lieu physique de la résidence (ou du lieu d'affaires principal de l'entité) ci-dessous :**

**À noter :** S'il y a un propriétaire différent aux termes de chaque police, indiquez l'adresse de chaque propriétaire à la section 11 intitulée *Demandes spéciales*.

**10. Remplacements**  
*(assurance-vie)*

**10.1**  La police demandée dans la présente proposition remplacera-t-elle une protection existante de la Canada-Vie?  Oui  Non

**Dans l'affirmative,** fournissez les renseignements demandés ci-dessous ainsi qu'en 17.2 – *Autorisation de transfert de fonds / remplacement d'assurance en vigueur.*

**À noter :** La protection aux termes de la police existante prendra fin, à moins d'indication contraire de votre part ci-dessous.

Nom de la personne à assurer

Nom de la personne à assurer

Nom du propriétaire

Nom du propriétaire

Numéro de police

Numéro de police

- Rachat et remplacement d'une police sans valeur de rachat
- La valeur de rachat de la police existante doit être :
  - Affectée en totalité à la présente proposition
  - Affectée en partie \_\_\_\_\_ \$ à la présente proposition et le solde, versé au propriétaire
  - Versée en totalité au propriétaire
  - Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

- Rachat et remplacement d'une police sans valeur de rachat
- La valeur de rachat de la police existante doit être :
  - Affectée en totalité à la présente proposition
  - Affectée en partie \_\_\_\_\_ \$ à la présente proposition et le solde, versé au propriétaire
  - Versée en totalité au propriétaire
  - Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

**10.2 Dans l'affirmative en 10.1,** pourquoi remplacez-vous votre police existante?

- Coût  Recommandation du conseiller  Caractéristiques ou garanties plus avantageuses
- Répond mieux aux besoins actuels  Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

**11. Demandes spéciales**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## 12. Conditions d'admissibilité à l'assurance-vie provisoire

### Aucune assurance provisoire n'est offerte à l'égard d'une personne à assurer dans les cas suivants :

- Si l'on a répondu par « oui » ou qu'on n'a pas répondu à l'une des questions à la section 12 à l'égard de la personne à assurer. Toutefois, la proposition d'assurance-vie peut encore être prise en considération.
- Si l'âge réel de la personne à assurer est de 71 ans ou plus (ou de moins de 15 jours).
- Si l'une des situations ci-dessous s'applique à l'assurance-vie :
  - L'assurance est demandée en lien avec la transformation d'une assurance collective,
  - Le risque total de souscription est égal ou supérieur à cinq millions de dollars,
  - L'assurance est demandée en lien avec l'exercice d'une option de souscription d'assurance additionnelle aux termes d'une police existante.
- Si le paiement minimal exigé n'a pas été reçu.

**12.1** Au cours des **12 derniers mois**, avez-vous consulté un fournisseur de soins de santé ou été soigné par un fournisseur de soins de santé pour l'une des affections suivantes, connues ou soupçonnées : crise cardiaque, accident cérébrovasculaire, cancer ou syndrome d'immunodéficience acquise (sida) ou avez-vous reçu des résultats d'examen indiquant une exposition au VIH (virus du sida)?

Première personne à assurer		Deuxième personne à assurer		Enfants	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**12.2** Au cours des **30 derniers jours**, avez-vous consulté un fournisseur de soins de santé ou été soigné par un fournisseur de soins de santé (**pour une raison autre** qu'une grossesse sans complications ou une affection bénigne pour laquelle aucune autre visite de suivi n'a été fixée ni prévue)?

<input type="checkbox"/>					
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

**12.3** Au cours des **12 derniers mois**, avez-vous été une personne à assurer aux termes d'une proposition d'assurance-vie qui a été refusée ou reportée?

<input type="checkbox"/>					
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

**Pour toute réponse affirmative aux questions 12.1 à 12.3, veuillez indiquer le nom de la ou des personnes à assurer concernées :**

Détachez et remettez la section 24, *Convention d'assurance-vie provisoire*, au propriétaire.

## 13. Conditions d'admissibilité à la note de couverture temporaire relative à l'assurance maladies graves et à l'assurance invalidité (adulte et enfant)

Si une assurance invalidité est demandée >  
(y compris l'assurance invalidité, l'assurance frais généraux, l'assurance Rachat de parts ou l'assurance du personnel clé)

Si l'assurance maladies graves (adultes) est demandée >

### Aucune note de couverture temporaire n'est établie à l'égard d'une personne à assurer dans les cas suivants :

- Si l'on a répondu par « oui » ou qu'on n'a pas répondu à l'une des questions à la section 13.
- Si l'âge réel de la personne à assurer est de 61 ans ou plus (ou de moins de 60 jours dans le cas de l'assurance maladies graves ou de moins de 18 ans dans le cas de l'assurance invalidité)
- Si la personne à assurer a l'intention de voyager hors du Canada ou des États-Unis au cours des **trois prochains mois**.
- Si le paiement minimal exigé n'a pas été reçu.

**13.1** Au cours des **60 derniers jours**, avez-vous été admis dans un hôpital ou dans tout autre établissement de soins ou vous a-t-on conseillé d'y être admis, pour une raison autre qu'une grossesse?

Personne à assurer

Oui  Non

**13.2** Au cours des **deux dernières années** :

- Avez-vous reçu des soins en lien avec une maladie du cœur, un accident cérébrovasculaire ou un cancer, ou avez-vous présenté des symptômes de l'une de ces affections?
- Votre permis de conduire a-t-il été suspendu?
- Avez-vous présenté une proposition d'assurance-vie, d'assurance invalidité, d'assurance maladies graves ou d'assurance de soins de longue durée qui a été refusée ou reportée?
- Avez-vous été absent du travail pendant **plus de 15 jours consécutifs** pour des raisons de santé ou par suite d'une blessure?
- Avez-vous été soigné pour une maladie ou des troubles du dos ou de santé mentale, ou présenté des symptômes de telles affections?

Oui  Non

Oui  Non

Oui  Non

Oui  Non

Oui  Non

Détachez et remettez la section 25, *Note de couverture temporaire relative à l'assurance maladies graves et à l'assurance invalidité*, au propriétaire.

**13.3** Au cours des **60 derniers jours**, avez-vous été admis dans un hôpital ou dans tout autre établissement de soins ou vous a-t-on conseillé d'y être admis, pour une raison autre qu'une grossesse?

Oui  Non

**13.4** Avez-vous déjà été soigné pour l'une des affections suivantes ou présenté des symptômes de l'une de ces affections : angine, ECG anormal, accident ischémique transitoire (AIT), sclérose en plaques, maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer, sclérose latérale amyotrophique (SLA ou maladie de Lou Gehrig) ou maladie du motoneurone?

Oui  Non

**13.5** Avez-vous déjà consulté un fournisseur de soins de santé, reçu des soins ou subi des examens relativement à l'une des affections suivantes : maladie du cœur ou du système circulatoire, crise cardiaque, douleurs thoraciques, accident cérébrovasculaire, paralysie, cécité, diabète, hypertension artérielle, maladie du rein, du foie ou pulmonaire chronique, cancer, syndrome d'immunodéficience acquise (sida) ou avez-vous reçu des résultats d'examen indiquant une exposition au VIH (virus du sida)?

Oui  Non

**13.6** Avez-vous déjà été une personne à assurer aux termes d'une proposition d'assurance-vie, d'assurance invalidité, d'assurance maladies graves ou d'assurance de soins de longue durée qui a été refusée, reportée ou modifiée pour des raisons médicales de quelque façon que ce soit, sauf s'il s'agit d'une police dont toutes les modifications ont été supprimées?

Oui  Non

Détachez et remettez la section 25, *Note de couverture temporaire relative à l'assurance maladies graves et à l'assurance invalidité*, au propriétaire.

**13. Conditions d'admissibilité à la note de couverture temporaire relative à l'assurance maladies graves et à l'assurance invalidité (adulte et enfant) (suite)**

**Si l'assurance maladies graves (enfants) est demandée :**

La personne, parmi le père, la mère ou le tuteur légal, qui fournit les renseignements à l'égard de l'enfant doit connaître suffisamment ce dernier pour être en mesure de fournir des réponses complètes et exactes.

**13.7** Au cours des **60 derniers jours**, l'enfant a-t-il été admis dans un hôpital ou dans tout autre établissement de soins?

Enfant n° 1		Enfant n° 2		Enfant n° 3		Enfant n° 4	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<input type="checkbox"/>							

**13.8** L'enfant a-t-il déjà consulté un fournisseur de soins de santé, reçu des soins ou subi des examens relativement à l'une des affections suivantes : tout symptôme d'une perte de la parole ou de l'ouïe, de cécité, de diabète, de troubles cardiaques, de cancer, du syndrome d'immunodéficience acquise (sida), ou a-t-il reçu des résultats d'examen indiquant une exposition au VIH (virus du sida)?

<input type="checkbox"/>							
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

**13.9** L'enfant a-t-il déjà eu une anomalie congénitale ou une maladie héréditaire, ou a-t-il actuellement des troubles de santé nécessitant des soins ou investigations?

<input type="checkbox"/>							
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

**13.10** Une proposition d'assurance-vie ou d'assurance maladies graves sur la tête de l'enfant a-t-elle déjà été refusée, reportée ou modifiée pour des raisons médicales de quelque façon que ce soit, sauf s'il s'agit d'une police dont toutes les modifications ont été supprimées?

<input type="checkbox"/>							
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

**Détachez et remettez la section 25, Note de couverture temporaire relative à l'assurance maladies graves et à l'assurance invalidité, au propriétaire.**

**14. Renseignements sur la protection relative à l'adulte ou aux adultes à assurer**

**14.1** Avez-vous déjà présenté une proposition d'assurance-vie, d'assurance invalidité, d'assurance Rachat de parts en cas d'invalidité, d'assurance maladies graves, d'assurance de soins de longue durée ou d'assurance frais généraux qui a été refusée, reportée, modifiée ou acceptée sur une base autre que la base demandée?

Oui  Non  Oui  Non

**Dans l'affirmative**, donnez la date, la raison, le nom de l'assureur, le type d'assurance et la décision :

**Première personne à assurer :** \_\_\_\_\_

**Deuxième personne à assurer :** \_\_\_\_\_

**14.2** Détenez-vous une police individuelle d'assurance-vie, d'assurance maladies graves (A.M.G.), d'assurance de soins de longue durée (A.S.L.D.), d'assurance frais généraux (A.F.G.) ou d'assurance Rachat de parts en cas d'invalidité, ou y a-t-il une assurance invalidité (A.I.) individuelle, collective, d'association ou autre en vigueur sur votre tête, ou encore à l'étude ou envisagée?

Oui  Non  Oui  Non

**Dans l'affirmative**, veuillez fournir les renseignements demandés dans le tableau de la page suivante.

Veuillez soumettre les formulaires de divulgation requis.

Veuillez indiquer le nom des formulaires soumis : \_\_\_\_\_

Indiquez également le montant total de la garantie en cas de décès accidentel et de la garantie d'exonération des primes actuellement en vigueur auprès de la Canada-Vie et de tout autre assureur : \_\_\_\_\_ \$

Dans le cas de l'assurance-vie

>

#### 14. Renseignements sur la protection relative à l'adulte ou aux adultes à assurer (suite)

Nom de la personne à assurer	Nom de la société	Type d'assurance	Montant d'assurance Pour l'A.M.G., voir la note ci-dessous*	A.I. seulement			Indiquez : • l'Année d'établissement • « En vigueur » • « À l'étude » ou • « Envisagée »	But de l'assurance (Vie et A.M.G. seulement)	La protection sera-t-elle modifiée ou remplacée? Si elle est modifiée, précisez. Si une police de la Canada-Vie est remplacée, indiquez le numéro de police.
				Période d'indemnisation	Période d'attente	Prestations imposables?			
		<input type="checkbox"/> Vie <input type="checkbox"/> A.M.G. <input type="checkbox"/> A.I./A.F.G. <input type="checkbox"/> A.S.L.D. <input type="checkbox"/> Rachat A.I.	\$			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Personnelle <input type="checkbox"/> Commerciale	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Modifiée <input type="checkbox"/> Remplacée Numéro de police : _____	
Si la protection est modifiée, précisez : _____									
		<input type="checkbox"/> Vie <input type="checkbox"/> A.M.G. <input type="checkbox"/> A.I./A.F.G. <input type="checkbox"/> A.S.L.D. <input type="checkbox"/> Rachat A.I.	\$			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Personnelle <input type="checkbox"/> Commerciale	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Modifiée <input type="checkbox"/> Remplacée Numéro de police : _____	
Si la protection est modifiée, précisez : _____									
		<input type="checkbox"/> Vie <input type="checkbox"/> A.M.G. <input type="checkbox"/> A.I./A.F.G. <input type="checkbox"/> A.S.L.D. <input type="checkbox"/> Rachat A.I.	\$			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Personnelle <input type="checkbox"/> Commerciale	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Modifiée <input type="checkbox"/> Remplacée Numéro de police : _____	
Si la protection est modifiée, précisez : _____									
		<input type="checkbox"/> Vie <input type="checkbox"/> A.M.G. <input type="checkbox"/> A.I./A.F.G. <input type="checkbox"/> A.S.L.D. <input type="checkbox"/> Rachat A.I.	\$			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Personnelle <input type="checkbox"/> Commerciale	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Modifiée <input type="checkbox"/> Remplacée Numéro de police : _____	
Si la protection est modifiée, précisez : _____									
		<input type="checkbox"/> Vie <input type="checkbox"/> A.M.G. <input type="checkbox"/> A.I./A.F.G. <input type="checkbox"/> A.S.L.D. <input type="checkbox"/> Rachat A.I.	\$			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Personnelle <input type="checkbox"/> Commerciale	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Modifiée <input type="checkbox"/> Remplacée Numéro de police : _____	
Si la protection est modifiée, précisez : _____									
		<input type="checkbox"/> Vie <input type="checkbox"/> A.M.G. <input type="checkbox"/> A.I./A.F.G. <input type="checkbox"/> A.S.L.D. <input type="checkbox"/> Rachat A.I.	\$			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Personnelle <input type="checkbox"/> Commerciale	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Modifiée <input type="checkbox"/> Remplacée Numéro de police : _____	
Si la protection est modifiée, précisez : _____									

\* Pour l'assurance maladies graves, si le montant de la protection augmente automatiquement, indiquez le montant définitif.

Dans le cas de l'assurance invalidité >

- 14.3 a) L'avenant Complément – Collective est-il demandé?  Oui  Non  
 Dans l'affirmative, la participation à l'assurance collective est-elle obligatoire?  Oui  Non
- b) Si l'avenant de garantie facultative Mort ou mutilation accidentelles est demandé, êtes-vous actuellement couvert par une autre assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelles ou en avez-vous fait la demande?  Oui  Non
- Dans l'affirmative, donnez tous les renseignements pertinents, y compris le montant en vigueur et / ou demandé et précisez si l'assurance en vigueur doit être remplacée.
- \_\_\_\_\_

## 15. Renseignements sur la protection relative aux enfants à assurer

- 15.1 L'un des parents ou les deux parents ou le tuteur légal sont-ils couverts par une assurance maladies graves ou une assurance de soins de longue durée ou encore par une assurance vie, invalidité ou frais généraux (individuelle, collective, d'association ou autre) en vigueur, ou ont-ils fait la demande pour l'un ou plusieurs de ces types d'assurance?  Oui  Non

a) Dans l'affirmative, précisez :

	Nom de la société	Type d'assurance	Montant	Numéro de police
Père			\$	
			\$	
Mère			\$	
			\$	
Tuteur légal			\$	
			\$	

b) Dans la négative, donnez tous les renseignements pertinents : \_\_\_\_\_

- 15.2 Y a-t-il une assurance-vie ou une assurance maladies graves (A.M.G.) en vigueur ou à l'étude sur la tête de l'enfant ou encore dont la souscription est envisagée?  Oui  Non

Dans l'affirmative, précisez :

Enfant	Nom de la société	Type d'assurance	Montant d'assurance (pour l'A.M.G., voir ci-dessous*)	Indiquez : • Année d'établissement • « En vigueur » • « À l'étude » ou • « Envisagée »	La protection sera-t-elle modifiée (Mod.) ou remplacée (Rempl.)?	Si elle est modifiée, précisez. Si une police de la Canada-Vie est remplacée, indiquez le numéro de police.
1			\$		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mod. <input type="checkbox"/> Rempl.	
			\$		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mod. <input type="checkbox"/> Rempl.	
2			\$		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mod. <input type="checkbox"/> Rempl.	
			\$		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mod. <input type="checkbox"/> Rempl.	
3			\$		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mod. <input type="checkbox"/> Rempl.	
			\$		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mod. <input type="checkbox"/> Rempl.	
4			\$		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mod. <input type="checkbox"/> Rempl.	
			\$		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mod. <input type="checkbox"/> Rempl.	

\*Pour l'assurance maladies graves, si le montant de la protection augmente automatiquement, indiquez le montant définitif.

- 15.3 a) L'enfant a-t-il des frères ou sœurs?  Oui  Non

b) Dans l'affirmative en 15.3 a), y a-t-il une assurance maladies graves ou une assurance-vie en vigueur ou à l'étude sur la tête des frères et sœurs?  Oui  Non

i) Dans l'affirmative en 15.3 b), l'assurance maladies graves ou l'assurance-vie sur la tête des frères et sœurs est-elle essentiellement la même pour ce qui est du capital assuré et de la prime?  Oui  Non

Dans l'affirmative, indiquez le montant d'assurance :

Assurance-vie : \_\_\_\_\_

Assurance maladies graves : \_\_\_\_\_

ii) Dans la négative en 15.3 b), précisez la raison : \_\_\_\_\_

- 15.4 A-t-on déjà refusé, reporté ou modifié de quelque façon que ce soit une proposition d'assurance-vie ou d'assurance maladies graves sur la tête de l'enfant?

Dans l'affirmative, précisez :

Enfant n° 1	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Enfant n° 2	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Enfant n° 3	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Enfant n° 4	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

## 16. Renseignements sur l'assurance invalidité

### 16.1 Système de catégorisation des excellents risques – À remplir si l'assurance invalidité est demandée pour les classes professionnelles A, 2A et 3A seulement.

Classe professionnelle initiale : \_\_\_\_\_ (d'après l'illustration ou le *Guide du conseiller sur l'assurance invalidité*)

À noter : Veuillez remplir le tableau à la page suivante pour déterminer si vous êtes admissible à une majoration de la classe professionnelle.

- Il est possible de bénéficier d'une majoration d'une classe professionnelle, soit de la classe A à la classe 2A, de la classe 2A à la classe 3A ou encore, de la classe 3A à la classe 4A.
- Il est possible de bénéficier d'une majoration de deux classes professionnelles, soit de la classe A à la classe 3A ou de la classe 2A à la classe 4A.
- Des points ne peuvent être obtenus qu'une seule fois dans chaque catégorie et le nombre total des points obtenus déterminera s'il est possible de passer à une classe professionnelle supérieure.

Catégorie		Points possibles**	Points obtenus
1	Revenu gagné (revenu net après déduction des dépenses d'entreprise, mais avant impôts)* dans chacune des deux dernières années :		
	60 000 \$ à 74 999 \$	15	
	75 000 \$ à 119 999 \$	25	
	120 000 \$ et plus	35	
*Comprend la majoration de 20 pour cent dans le cas d'un travailleur autonome. **Pour les agents d'immeuble, soustrayez 5 points à l'égard de chaque tranche de revenu gagné.			
À noter	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une preuve financière qui répond aux exigences de la Canada-Vie doit être soumise à l'appui des points accordés au titre du revenu gagné.</li> <li>• Les travailleurs autonomes peuvent être en mesure de majorer leur revenu assurable de 20 pour cent, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel de 40 000 \$. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la section Renseignements d'ordre financier – Majoration de 20 % du revenu dans le <i>Guide du conseiller sur l'assurance invalidité</i>.</li> </ul>		
2	Nombres d'années d'exercice de la profession actuelle		
	3 ans	15	
	4 ans	25	
	5 ans et plus	35	
3	Remboursement de la prime		
	Avenant Remboursement de la prime (50 %) demandé	15	
Total	Si le total des points est de : 0 à 54 – laisser à la même classe 55 à 74 – porter à la classe supérieure 75 ou plus – porter à la deuxième classe supérieure		Total

### 16.2 Dans le cas de l'assurance invalidité :

Pour connaître les documents financiers requis, consultez l'illustration A.I. ou l'imprimé *La tarification financière de l'assurance invalidité* (imprimé F46-9017)  Documents joints à la proposition

Documents à suivre

### Dans le cas de l'assurance frais généraux

### 16.3 Décrivez en détail les connaissances techniques et les compétences particulières de l'assuré, et expliquez pourquoi, en cas d'invalidité de ce dernier, l'entité ne pourrait pas fonctionner :

---



---



---

16.4 Date de constitution de l'entité :

16.5 Partagez-vous vos locaux?  Oui  Non

Dans l'affirmative, précisez (utilisation de l'équipement, personnel, etc.) : \_\_\_\_\_

---



---

16.6 De quel pourcentage des frais généraux êtes-vous personnellement responsable? \_\_\_\_\_ pour cent

**16. Renseignements sur l'assurance invalidité (suite)**

**16.7** Inscrivez votre **part** des frais **mensuels** moyens engagés dans l'exploitation de votre bureau ou de l'entité :

- a) Salaire et avantages – Comptez uniquement les salaires des employés de soutien dont les tâches ou les connaissances techniques ne procurent pas directement de revenus à l'entité; excluez votre rémunération et celle de toute personne exerçant la même profession que vous : \_\_\_\_\_ \$

**Remplissez le tableau ci-dessous pour les employés dont le salaire est à assurer :**

Nom	Tâches	Salaire mensuel
1.		\$
2.		\$
3.		\$
4.		\$
5.		\$
6.		\$

- b) Téléphone, services de communication – à l'exception des frais d'interurbain \_\_\_\_\_ \$
- c) Autres impôts – taxes d'affaires, cotisations sociales \_\_\_\_\_ \$
- d) Frais de location de l'ameublement ou de l'équipement \_\_\_\_\_ \$
- e) Si vous êtes propriétaire de l'ameublement ou du matériel, les intérêts plus l'amortissement prévu ou le remboursement du capital du prêt prévu, selon le montant le plus élevé \_\_\_\_\_ \$
- f) Frais de comptabilité et frais juridiques \_\_\_\_\_ \$
- g) Frais d'affiliation \_\_\_\_\_ \$
- h) Primes d'assurance de l'entreprise \_\_\_\_\_ \$
- i) Services publics\* – électricité, chauffage, eau \_\_\_\_\_ \$
- j) Impôt foncier\* \_\_\_\_\_ \$
- k) Loyer\* \_\_\_\_\_ \$
- l) Si vous êtes propriétaire des lieux, les intérêts sur le prêt hypothécaire plus l'amortissement prévu ou le remboursement du capital du prêt hypothécaire prévu, selon le montant le plus élevé – indiquez uniquement la part des frais qui s'applique à l'espace servant à l'exploitation de votre bureau ou de l'entité\* \_\_\_\_\_ \$
- m) Autres frais fixes mensuels – s'ils sont supérieurs à 10 pour cent du total des frais, donnez des précisions : \_\_\_\_\_ \$

\_\_\_\_\_ \$

\_\_\_\_\_ \$

\_\_\_\_\_ \$

\_\_\_\_\_ \$

\_\_\_\_\_ \$

\_\_\_\_\_ \$

\_\_\_\_\_ \$

**Total des frais mensuels** \_\_\_\_\_ \$

\*Si votre bureau est situé à domicile, ces frais de même que tous les autres frais liés au domicile ne sont pas admissibles.

## 17. Primes et paiements

### 17.1 Paiement initial à valoir sur la prime :

- Chèque de \_\_\_\_\_ \$  
 Participations\*    Transfert électronique de fonds    Valeur de rachat nette\*  
 Bonifications d'assurance libérée\*    Contre remboursement

\*Veuillez remplir également l'Autorisation de transfert de fonds / remplacement d'assurance en vigueur en 17.2.

À affecter comme suit :

- \_\_\_\_\_ \$ à l'assurance-vie  
 \_\_\_\_\_ \$ à l'assurance maladies graves  
 \_\_\_\_\_ \$ à l'assurance invalidité

**À noter :** Remplir le formulaire *Détermination du statut d'étranger politiquement vulnérable (EPV)* (formulaire F17-8294) pour chaque personne qui sera le propriétaire ou qui payera pour cette police, si :

- Un paiement prévu initial de 100 000 \$ ou plus est effectué, ou
- Un paiement non prévu de 100 000 \$ ou plus est effectué.

Ce formulaire n'est pas requis à l'égard des paiements prévus subséquents.

Dans le cas de l'assurance-vie

>

### 17.2 Autorisation de transfert de fonds / remplacement d'assurance en vigueur (assurance-vie)

Dans la présente section, les termes *vous*, *votre* et *vos* renvoient au propriétaire. Les termes *nous*, *notre* et *nos* renvoient à la Canada-Vie. En apposant votre signature ci-dessous, vous et / ou le bénéficiaire privilégié ou irrévocable et / ou le cessionnaire ou le créancier hypothécaire acceptez ce qui suit :

- Vous convenez que si vous choisissez l'option « Transfert : De la valeur de rachat nette et remplacement de la police », vous souhaitez procéder au rachat de la police indiquée et demandez à ce que sa valeur de rachat nette (le cas échéant) vous soit versée ou soit affectée conformément à vos directives. Vous comprenez que vous n'aurez alors aucun droit aux termes de la police et que le rachat prendra effet uniquement à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle police dont vous avez fait la demande.
- Vous comprenez que le bénéficiaire privilégié ou irrévocable et / ou le cessionnaire ou le créancier hypothécaire peut ne pas avoir de droits aux termes de la nouvelle police (sauf en cas de nantissement).
- Vous convenez de transférer les fonds à la nouvelle police comme il est indiqué ci-dessous ou de libérer les fonds comme il est indiqué à la section 10.1.
- Vous comprenez que tout transfert de fonds de la police peut réduire sa prestation de décès et nécessiter le versement de primes additionnelles afin de la maintenir en vigueur.
- Vous comprenez que votre choix parmi les options ci-dessous pourrait donner lieu à un revenu imposable entre vos mains que nous sommes tenus de déclarer à l'État.

Numéro de police : \_\_\_\_\_ Numéro de police : \_\_\_\_\_

Transfert :

De la valeur de rachat nette et remplacement de la police

Des participations accumulées

Montant \_\_\_\_\_ \$

Des bonifications d'assurance libérée

Montant \_\_\_\_\_ \$

Rachat et remplacement d'une police sans valeur de rachat

Transfert :

De la valeur de rachat nette et remplacement de la police

Des participations accumulées

Montant \_\_\_\_\_ \$

Des bonifications d'assurance libérée

Montant \_\_\_\_\_ \$

Rachat et remplacement d'une police sans valeur de rachat

**X**

Signature du **propriétaire**

**X**

Signature du **bénéficiaire privilégié** ou **irrévocable** et / ou du **cessionnaire / créancier hypothécaire**, selon ce qui est requis

**X**

Signature du **propriétaire**

**X**

Signature du **bénéficiaire privilégié** ou **irrévocable** et / ou du **cessionnaire / créancier hypothécaire**, selon ce qui est requis

## 17. Primes et paiements (suite)

### 17.3 Demande de mise en place du programme de débit préautorisé :

**À noter :** Si vous désirez utiliser des comptes distincts pour les primes d'assurance-vie et les primes d'assurance maladies graves et d'assurance invalidité, fournissez les renseignements relatifs à la police d'assurance-vie ci-dessous et remplissez le formulaire 320 FR relativement aux paiements par débit préautorisé pour les polices d'assurance maladies graves et d'assurance invalidité.

Veillez remplir la présente section si la prime doit être payée au moyen de retraits mensuels préautorisés du compte du titulaire auprès d'un établissement financier.

Choisissez l'une des **options** suivantes, et signez à l'endroit approprié de la section 20 après avoir lu l'*Entente de débit préautorisé* à la section 22.

- Proposition numéro \_\_\_\_\_ présentée simultanément
- Renseignements sur le compte indiqués sur le chèque ci-dessous

Nom du titulaire du compte : _____		DATE
(en caractères d'imprimerie)		
Nom de tout autre titulaire d'un compte conjoint, le cas échéant : _____		
(en caractères d'imprimerie)		
PAYEZ À L'ORDRE DE :		
LA SOMME DE		\$
Nom de l'établissement financier : _____		N° de domiciliation : _____
		(Banque Scotia seulement)
Adresse : _____		
N° de domiciliation : _____	Code de la banque : _____	N° de compte : _____

Type de compte :  Compte de chèques personnel  Compte courant / compte d'affaires  Compte d'épargne

**Les primes seront tirées du compte le même jour de chaque mois que le jour de la date d'effet de la police, à moins que vous ne précisiez un autre jour.**

Faire les prélèvements un autre jour – Veuillez préciser le jour du mois    Jour de prélèvement (1 à 28)     
(non offert à l'égard d'une police d'assurance Vie universelle)

**Si le responsable des primes n'est pas le propriétaire,** veuillez vous assurer de remplir la section 4.7 intitulée *Détermination et identification de tiers intéressés*.

**À NOTER :** Veuillez lire l'*Entente de débit préautorisé* à la section 22. Le ou les titulaires de compte / propriétaires doivent signer à l'endroit approprié de la section 20.

## 18. Attestation et entente visant un avenant Régime d'assurance-salaire

Si l'assurance invalidité demandée doit faire partie d'un régime d'assurance-salaire

Dans la présente section, les termes *vous*, *votre* et *vos* renvoient au propriétaire. Les termes *nous*, *notre* et *nos* renvoient à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

En apposant votre signature à la section 20, vous et la personne à assurer reconnaissez que vous comprenez et acceptez ce qui suit :

- Vous désirez que la police individuelle d'assurance invalidité demandée fasse partie d'un régime d'assurance collective contre la maladie ou les accidents jugé admissible par l'Agence du revenu du Canada (ARC) aux fins de l'impôt. Il s'agit d'un « régime d'assurance-salaire ». Si un tel régime n'existe pas déjà, vous devez le mettre en place immédiatement.
- Vous êtes responsable de mettre en place et de maintenir le régime d'assurance-salaire conformément aux exigences de l'ARC, y compris l'exigence voulant que toute prestation mensuelle soit versée à la personne assurée.
- Si une police est établie, vous êtes responsable du paiement des primes exigibles aux termes de celle-ci. Nous déclarerons toute prestation mensuelle payable à titre de revenu imposable entre les mains de la personne assurée.
- Si le régime d'assurance-salaire n'est pas correctement mis en place et maintenu :
  - L'ARC peut refuser rétroactivement la déduction de la prime à titre de dépense déductible d'impôt.
  - L'ARC peut exiger que la personne assurée inclue rétroactivement, dans le calcul de son impôt sur le revenu, le montant de la prime à titre d'avantage imposable conféré à un employé ou à un actionnaire.
  - Des intérêts et des pénalités peuvent s'appliquer.
- L'avenant Régime d'assurance-salaire, dont les dispositions sont énoncées ci-dessous, fait partie intégrante de toute police établie.

### AVENANT RÉGIME D'ASSURANCE-SALAIRE

<b>Termes utilisés</b>	Le présent avenant, qui fait partie intégrante de la police, est établi par nous et régi par les dispositions de la police à laquelle il est annexé, à moins que ces dernières ne soient modifiées ci-dessous. Toute modification apportée par le présent avenant prend effet seulement au cours de la période pendant laquelle il est en vigueur. Les termes utilisés dans le présent avenant ont la même signification que celle des termes utilisés dans la police, à moins qu'il en soit spécifié ou requis autrement dans le contexte des dispositions ci-dessous de l'avenant.
<b>Date de l'avenant</b>	La Date de l'avenant sera identique à la Date de la police, si le présent avenant fait partie de la police quand nous l'établissons pour la première fois. Sinon, la Date de l'avenant sera la date de la plus récente modification à avoir été apportée au contrat afin d'inclure le présent avenant. La Date de l'avenant sert à déterminer la durée, les dates d'échéance des primes, les anniversaires et votre âge, relativement au présent avenant.
<b>Régime d'assurance-salaire</b>	<b>Régime d'assurance-salaire</b> désigne un regroupement de polices d'assurance invalidité individuelles, effectué et administré comme il convient par le Propriétaire, de manière à constituer un régime d'assurance collective en cas d'accident et de maladie acceptable aux yeux de l'Agence du revenu du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu.
<b>Prestation de remboursement de la prime</b>	En dépit de toute disposition contraire, si un avenant de remboursement de la prime est en vigueur, toute prestation de remboursement de la prime payable en espèces aux termes d'un tel avenant sera versée au Propriétaire.
<b>Avis à la Canada-Vie</b>	Le Propriétaire doit nous avertir immédiatement par écrit si vous ne participez pas ou si vous cessez de participer, pour quelque raison que ce soit, au Régime d'assurance-salaire.
<b>Preuve</b>	À la réception d'un tel avis, nous nous réservons le droit de demander une preuve, d'une forme répondant à nos exigences, de vos revenus et de votre admissibilité à la protection aux termes de la Loi sur l'assurance-emploi.
<b>Réduction des prestations</b>	En dépit de toute indication contraire, y compris, notamment, dans la disposition concernant la non-résiliation, nous nous réservons de droit, en fonction de toute preuve reçue, de : <ol style="list-style-type: none"> <li>a) réduire la Prestation d'invalidité mensuelle ou d'allonger la Période d'attente, ou les deux, conformément à notre tableau des limites d'établissement et de participation alors en vigueur ou qui était en vigueur à la Date de la police, selon celui qui est le plus avantageux pour vous; et</li> <li>b) diminuer la prime, s'il y a lieu, pour qu'elle corresponde au montant que nous aurions demandé à l'égard de la Prestation d'invalidité mensuelle réduite ou de la Période d'attente allongée établies aux termes de la présente disposition. Nous rembourserons la prime excédentaire payée, le cas échéant.</li> </ol> <p>Toute modification de police effectuée conformément à la présente disposition entrera en vigueur à la date à laquelle l'avis nous est fourni. Nous informerons le Propriétaire si une telle modification est apportée.</p>
<b>Prestations versées en trop</b>	Si vous êtes invalide à la date de l'avis, vous devez nous rembourser la somme de toute Prestation d'invalidité mensuelle versée qui excède le montant que nous aurions autrement payé conformément à la disposition Réduction des prestations. Nous vous informerons de tout trop-perçu, le cas échéant.
<b>Expiration de l'avenant</b>	Sous réserve des dispositions de la police de base, de tout avenant et de toute garantie faisant partie du contrat, le présent avenant expire à la plus rapprochée des dates suivantes : <ol style="list-style-type: none"> <li>a) la date de votre décès, ou</li> <li>b) la date à laquelle la police expire pour quelque autre raison que ce soit.</li> </ol>

## 19. Consentement à la communication de renseignements additionnels à votre conseiller

Dans la présente section, les termes *vous*, *votre* et *vos* renvoient à la ou aux personnes à assurer, y compris, le cas échéant, tout enfant à assurer mineur. Les termes *nous*, *notre* et *nos* renvoient à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

**À noter :** Le fait de répondre *oui* ou *non* dans la présente section n'a aucune incidence sur l'étude de votre proposition.

### Consentement à la communication de renseignements, si vous cochez « *oui* » ci-dessous

Vous consentez à ce que nous fournissions des « renseignements additionnels » à votre conseiller, c'est-à-dire des renseignements détaillés sur vous et votre proposition d'assurance que nous ne lui communiquerions pas habituellement dans le cadre du processus de tarification. Le conseiller, en signant la présente proposition, convient d'utiliser ces renseignements additionnels dans le seul but de discuter avec vous des options d'assurance qui s'offrent à vous et d'expliquer la décision de tarification.

Voici certains des renseignements additionnels que nous pourrions communiquer à votre conseiller :

- Résultats de tests médicaux et d'analyses de laboratoire
- Renseignements personnels à propos de maladies, y compris toute maladie mentale, toute maladie infectieuse ou d'autres affections ainsi que des renseignements sur l'utilisation de médicaments, la consommation de drogues ou d'alcool et la réadaptation
- Renseignements sur votre état de santé qui sont découverts lors de l'étude de votre proposition, même si vous les ignoriez alors
- Renseignements sur vos antécédents professionnels et votre situation financière
- Antécédents criminels
- Autres faits sur votre vie et leur incidence sur notre décision de vous accorder l'assurance

Vous convenez également de ce qui suit :

- Vous avez le droit de révoquer votre consentement en tout temps. Aucun autre renseignement additionnel ne sera communiqué à votre conseiller une fois que nous aurons reçu votre demande en ce sens.
- Ce consentement, sauf s'il est révoqué plus tôt, demeure valide à partir de la date de signature de la proposition, et ce, pendant une période de **60 jours après** celle des dates suivantes qui s'applique : la date à laquelle nous établissons une police d'assurance ou la date à laquelle nous vous envoyons un avis de refus ou d'annulation de la proposition.

Veuillez préciser si les renseignements additionnels peuvent être communiqués au conseiller :

**Première personne à assurer :**  Oui  Non

**Deuxième personne à assurer :**  Oui  Non

**Enfant(s) mineur(s) assuré(s) :**  Oui  Non

**À noter :** Le père, la mère ou le tuteur légal qui signe la proposition au nom d'un enfant mineur indique le choix pour l'enfant en question.

**Si aucun choix n'est fait entre *oui* et *non*, le choix par défaut est *non*.**

**X**

Signature de la première personne à assurer

**X**

Signature de la deuxième personne à assurer

**X**

Signature du père, de la mère ou du tuteur légal de chaque enfant mineur assuré

**X**

Signature du témoin

## 20. Consentements et signatures

Dans la présente section, les termes *vous*, *votre* et *vos* renvoient au propriétaire et à la personne à assurer, y compris, le cas échéant, tout enfant mineur. Les termes *nous*, *notre* et *nos* renvoient à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et à ses réassureurs.

Si vous êtes le père, la mère ou le tuteur légal de l'un des enfants mineurs au nom de qui vous demandez l'assurance ou donnez votre consentement relativement à l'assurance, il est entendu qu'en signant ci-dessous, vous vous prononcez au nom de cet enfant.

En apposant votre signature ci-dessous, vous reconnaissez que vous comprenez et acceptez ce qui suit :

### Renseignements à l'égard de la proposition

- Vous reconnaissez avoir lu la présente proposition et confirmez que les déclarations qui y sont fournies sont, à votre connaissance, véridiques, exactes et complètes. Dans l'éventualité où elles ne le sont pas, nous pourrions refuser toute demande de règlement future et annuler toute police que nous aurions établie.
- Votre proposition d'assurance comprend les déclarations que vous nous fournissez dans la présente proposition et dans tout formulaire connexe. Elle comprend également tous les renseignements que vous nous donnez au cours de toute entrevue (ce terme s'étend à tout questionnaire que vous remplissez avec votre conseiller). Si nous vous remettons une copie des renseignements que vous nous donnez au cours d'une entrevue, vous consentez à la passer immédiatement en revue et à communiquer sans délai avec nous si le contenu semble inexact ou incomplet. Sinon, il est entendu que la copie présente fidèlement tous les renseignements que vous nous avez fournis.
- La présente proposition et tous les autres documents que vous nous remettez sont notre propriété, à moins que nous convenions du contraire. Vous convenez également que nous ne sommes aucunement tenus de vous retourner ou de conserver les documents originaux ni de vous en fournir une copie, à moins que la loi nous y oblige ou que nous ayons accepté de le faire, et que les documents qui nous sont remis peuvent être convertis sur d'autres supports ou en d'autres formats (p. ex., un document papier peut être converti en document électronique).
- Toute personne à assurer devra se soumettre aux examens et tests médicaux que nous demandons, le cas échéant, dans le cadre de l'étude de la proposition. Vous comprenez que l'étude de la proposition vise à déterminer l'admissibilité à la protection et les taux de prime applicables.
- Vous nous informerez immédiatement, le cas échéant, de tout changement qui survient dans l'assurabilité d'une personne à assurer après que vous aurez signé la présente proposition. Cela s'applique également à l'état de santé de la personne à assurer.
- Si vous demandez à souscrire une assurance avec participation ou une assurance Vie universelle, vous comprenez que les valeurs et certaines caractéristiques de la police ne sont pas garanties.

### Remplacement ou modification d'une autre police d'assurance

- Aux questions 14.2 et 15.2, il vous est demandé si la police visée dans la proposition viendra remplacer ou modifier une autre police d'assurance que vous détenez. Si vous avez répondu *oui* et que vous ne procédez pas au remplacement ou à la modification en question une fois que nous aurons établi la nouvelle police, nous pourrions refuser de verser toute prestation payable aux termes de la nouvelle police.
- Si vous remplacez une police en vigueur de la Canada-Vie ou si vous exercez une option au titre d'une police en vigueur, les renseignements que vous avez fournis dans la proposition afférente à cette police constituent la base de la présente proposition.

### Assurance provisoire et note de couverture temporaire

- Si nous fournissons une assurance-vie provisoire ou une note de couverture temporaire à l'égard d'une assurance maladies graves ou d'une assurance invalidité pendant l'étude de votre proposition, vous reconnaissez avoir reçu les clauses d'une telle assurance ou d'une telle note de couverture temporaire et en comprendre et en accepter le contenu.

### Date d'entrée en vigueur de la police

- Votre police entre en vigueur dès que toutes les conditions ont été remplies.

### Collecte, utilisation et protection de vos renseignements personnels

Afin que nous puissions traiter votre proposition, gérer votre relation d'affaires avec nous (y compris toute police établie en exécution de la présente proposition), donner suite aux demandes de règlement, et répondre à tout autre besoin directement lié à ce qui précède, vous consentez et donnez votre autorisation à ce qui suit, comme l'autorise ou l'exige la loi :

- Nous recueillerons, conserverons, utiliserons et divulguerons vos renseignements personnels.
- Si vous nous avez fourni votre numéro d'assurance sociale (ou dans le cas d'une société propriétaire, votre numéro d'entreprise), nous le conserverons en dossier et pourrions l'utiliser à des fins de déclaration fiscale, d'identification et de tenue de dossiers.
- Nous pouvons faire préparer un rapport sur vous pour les besoins de la tarification de l'assurance, tel qu'il est décrit dans l'avis intitulé *Avis concernant le rapport aux fins de la tarification de l'assurance*.
- Au besoin, nous soumettrons un bref rapport au sujet de vos renseignements au MIB, Inc., tel qu'il est décrit dans l'*Avis concernant le MIB, Inc.*
- Nous pouvons divulguer vos résultats médicaux au fournisseur de soins de santé habituel ou à la clinique habituelle dont le nom figure dans la présente proposition.
- Vous autorisez tout fournisseur de soins de santé, tout praticien, tout hôpital ou tout autre établissement de soins, de même que toute compagnie d'assurance, le MIB, Inc., tout bureau des véhicules automobiles ou tout autre organisme ou toute personne ayant des renseignements sur vous ou votre état de santé à nous transmettre ces renseignements.
- Vous comprenez pourquoi nous avons sollicité votre autorisation relativement à la communication de vos renseignements personnels et que nous l'avons sollicitée en conformité avec les lois applicables, tout comme vous comprenez les avantages et les risques de donner (ou de ne pas donner ou de révoquer) votre consentement.
- Une copie de la présente proposition, laquelle comprend des renseignements personnels, sera jointe à la police au moment de sa remise au propriétaire. Selon les circonstances, elle peut également être fournie séparément au propriétaire,

## 20. Consentements et signatures (suite)

à tout propriétaire ultérieur, à un bénéficiaire ou à un créancier gagiste. Si, après signature de la présente proposition, un propriétaire ou un assuré proposé ne doit pas être inclus dans le contrat (par exemple, s'il décide de se retirer), les renseignements personnels de cette personne figureront toujours sur tout exemplaire de la proposition fourni, à moins qu'on nous demande par écrit de les retirer.

- Si vous soumettez une justification d'assurabilité aux fins de tarification dont la date est antérieure à celle de la présente proposition au lieu de remplir certaines parties de la présente proposition, vous convenez que cette information est toujours vraie, exacte et complète à la date de la présente proposition, et qu'elle en fait partie.
- Vos autorisations, y compris les consentements, prendront effet à la date à laquelle vous signez la présente proposition et demeureront valides tant que nous en aurons besoin, ce qui pourrait vouloir dire jusqu'après votre décès (par exemple, dans le cas d'une demande de règlement). Vous pourrez révoquer en tout temps par écrit ces autorisations requises conformément à la loi, dans la mesure où il n'y a aucune raison légale vous empêchant de les révoquer.

### Avis importants

- Vous reconnaissez avoir reçu et compris les avis contenus dans la section intitulée *Avis importants* que nous vous avons remise séparément, et vous en acceptez le contenu.

### Entente de débit préautorisé

Dans la sous-section suivante, les termes *vous*, *votre* et *vos* renvoient au titulaire (ou aux titulaires) du compte sur lequel les paiements devront être effectués.

- Vous avez lu l'*Entente de débit préautorisé* à la section 22, et vous en acceptez les modalités et les conditions.
- Vous convenez d'effectuer les paiements sur votre compte par débit préautorisé.
- Vous nous autorisez à faire des retraits de votre compte conformément à vos directives.

Vous convenez que si l'entente de débit préautorisé est suspendue, nous pouvons modifier le mode de paiement et le propriétaire continuera d'être responsable du paiement de la prime. Si le propriétaire souhaite ultérieurement reprendre les paiements par débit préautorisé, nous pourrions demander l'établissement d'une nouvelle entente.

Une copie de la présente entente est aussi valide que l'original.

Fait à (Ville) \_\_\_\_\_ (Province) \_\_\_\_\_ le 

J	J	M	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---	---

**X**

Signature du **propriétaire de la police d'assurance-vie** (dans le cas d'une entité, signature et titre du signataire autorisé)

Si le **propriétaire est une entité**, inscrire la dénomination sociale complète de l'entité en caractères d'imprimerie

**X**

Signature du **propriétaire de la police d'assurance-vie** (dans le cas d'une entité, signature et titre du signataire autorisé)

**X**

Signature du **titulaire de compte**, s'il n'est pas le propriétaire (dans le cas d'une entité, signature et titre du signataire autorisé)

**X**

Signature du **propriétaire de la police d'assurance maladies graves et / ou d'assurance invalidité** (dans le cas d'une entité, signature et titre du signataire autorisé)

**X**

Signature de l'**autre ou des autres titulaires, dans le cas d'un compte conjoint**, si nécessaire aux besoins du compte (dans le cas d'une entité, signature et titre du signataire autorisé)

**X**

Signature de la **première personne à assurer** si elle est âgée de 16 ans (18 ans au Québec) ou plus, dans le cas où elle n'est pas le propriétaire

**X**

Signature de l'**assuré au titre des garanties visant le responsable des primes**, s'il ne signe pas à titre de propriétaire

**X**

Signature de la **deuxième personne à assurer** si elle est âgée de 16 ans (18 ans au Québec) ou plus, dans le cas où elle n'est pas le propriétaire

**X**

Signature du **père, de la mère ou du tuteur légal** de chaque enfant mineur assuré, si aucune de ces personnes n'est le propriétaire

**X**

Signature du **témoin** de toutes les signatures (s'il ne s'agit pas du conseiller, inscrire son nom au complet en caractères d'imprimerie)

## 21. Rapport du conseiller (« conseiller »)

Dans le cas de l'assurance-vie

>

**Le rapport du conseiller ne fait pas partie intégrante de la proposition.** Dans la présente section, les termes *vous*, *votre*, *vos* et *je* renvoient au conseiller.

- 21.1** Qui a fait les premières démarches à l'égard de la présente proposition?  
 Conseiller  Personne à assurer  Propriétaire  Sollicitation directe
- 21.2** Depuis combien de temps connaissez-vous la ou les personnes à assurer? \_\_\_\_\_ ans  
 À quel point?  Pas du tout  Un peu  Bien
- 21.3**  Prime spécifiée (la prime doit être maintenue si la catégorie Privilégiée ou des surprimes s'appliquent)
- 21.4** Avez-vous fait une évaluation personnelle des objectifs, des besoins et des priorités du propriétaire / de la personne à assurer à la lumière de la situation financière actuelle, de la protection existante et de tous les autres renseignements requis?  Oui  Non  
**Dans l'affirmative**, avez-vous joint une copie de l'analyse des besoins?  Oui  Non  
**Dans la négative**, cochez toutes les réponses qui s'appliquent :  
 La personne a refusé de se soumettre au processus d'analyse des besoins  
 La personne savait quel montant de protection elle voulait / il lui fallait  
 Autre (précisez) : \_\_\_\_\_
- 21.5** Avez-vous expliqué au client et documenté dans son dossier comment le type de protection d'assurance, le montant d'assurance, les différentes garanties applicables et les caractéristiques et avenants de garantie offerts répondraient à ses besoins?  Oui  Non  
**Dans la négative :**  
 Avez-vous considéré ou examiné d'autres produits ou options avec le client?  Oui  Non  
 L'assurance demandée (montant, type, caractéristiques et garanties) correspond-elle à vos recommandations?  Oui  Non  
 Quel montant d'assurance a été déterminé au moyen de l'analyse des besoins? \_\_\_\_\_ \$  
 Quel montant d'assurance avez-vous recommandé? \_\_\_\_\_ \$
- 21.6** Selon vous, la décision du propriétaire :  
 Était fondée sur les besoins d'assurance et la capacité de payer les primes  
 Était limitée par la capacité ou la volonté de payer les primes  
 S'inscrit dans le cadre d'un plan devant être mis en place au fil du temps  
 Repose sur une stratégie ou un concept en particulier. Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de la stratégie : \_\_\_\_\_  
 Autre (précisez) : \_\_\_\_\_
- 21.7** Veuillez nous faire part de tout autre renseignement qui pourrait nous être utile dans l'évaluation de la présente proposition, notamment toute date de police spéciale, toute demande spéciale ou, si l'on a répondu *non* à la question 4.7, le fait que vous avez des motifs raisonnables de croire à l'existence d'un tiers.  
 Veuillez joindre une feuille distincte si vous avez besoin de plus d'espace (celle-ci doit comprendre le numéro de la proposition, la date et votre signature).
- \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

## 21. Rapport du conseiller (« conseiller ») (suite)

### 21.8 Propositions simultanées :

L'un des propriétaires demande-t-il à souscrire toute *autre* assurance sur la tête de l'une ou plusieurs des personnes suivantes?  Oui  Non

**Dans l'affirmative**, cochez toutes les réponses qui s'appliquent et donnez les renseignements demandés dans le tableau ci-dessous :

- La personne même, ou autre personne à assurer  
 Un membre du même ménage (assurance-vie ou assurance maladies graves)  
 Un membre d'un groupe aux fins d'une assurance commerciale

Nom de la personne à assurer (prénom, nom de famille)	Date de naissance	Type d'assurance	Société	Numéro de proposition / police
	J   J   M   M   M   A   A   A   A	<input type="checkbox"/> Vie <input type="checkbox"/> Maladies graves <input type="checkbox"/> Invalidité	<input type="checkbox"/> Great-West <input type="checkbox"/> London Life <input type="checkbox"/> Canada-Vie <input type="checkbox"/> Autre _____	
	J   J   M   M   M   A   A   A   A	<input type="checkbox"/> Vie <input type="checkbox"/> Maladies graves <input type="checkbox"/> Invalidité	<input type="checkbox"/> Great-West <input type="checkbox"/> London Life <input type="checkbox"/> Canada-Vie <input type="checkbox"/> Autre _____	
	J   J   M   M   M   A   A   A   A	<input type="checkbox"/> Vie <input type="checkbox"/> Maladies graves <input type="checkbox"/> Invalidité	<input type="checkbox"/> Great-West <input type="checkbox"/> London Life <input type="checkbox"/> Canada-Vie <input type="checkbox"/> Autre _____	
	J   J   M   M   M   A   A   A   A	<input type="checkbox"/> Vie <input type="checkbox"/> Maladies graves <input type="checkbox"/> Invalidité	<input type="checkbox"/> Great-West <input type="checkbox"/> London Life <input type="checkbox"/> Canada-Vie <input type="checkbox"/> Autre _____	

21.9 La police demandée sera-t-elle détenue par le conseiller ou par un tiers qui lui est apparenté?  Oui  Non

21.10 Si l'assurance invalidité est demandée, celle-ci doit-elle :

a) Faire partie d'un régime d'assurance-salaire?  Oui  Non

**Dans l'affirmative**, avez-vous passé en revue avec la personne à assurer l'*Attestation et entente visant un avenant Régime d'assurance-salaire* à la section 18?

Oui  Non

b) Faire partie d'un groupement autre qu'un régime d'assurance-salaire?

Oui  Non

21.11 **Dans l'affirmative à la question 21.10**, donnez des précisions sur les autres polices ou propositions liées à ce groupement ci-dessous :

Nom de la personne à assurer (prénom, nom de famille)	Date de naissance	Numéro de police ou de proposition
	J   J   M   M   M   A   A   A   A	
	J   J   M   M   M   A   A   A   A	
	J   J   M   M   M   A   A   A   A	
	J   J   M   M   M   A   A   A   A	
	J   J   M   M   M   A   A   A   A	

## 21. Rapport du conseiller (« conseiller ») (suite)

21.12 Renseignements sur le conseiller – Le conseiller dont le nom figure en premier est le conseiller chargé du service.

Nom du conseiller (prénom, second prénom, nom de famille en caractères d'imprimerie)	Code de conseiller	Centre régional de commercialisation	Pourcentage de la part de commissions
			%
			%
			%

21.13 Personnes autorisées par le conseiller à recevoir des courriels quotidiens ou hebdomadaires au sujet de la présente proposition uniquement :

Nom (prénom, second prénom, nom de famille en caractères d'imprimerie)	Lien avec le conseiller
Adresse de courriel	
Adresse de courriel	
Adresse de courriel	

21.14 Exigences :

À demander par :  Canada-Vie

Conseiller (indiquez le nom de la société paramédicale ci-dessous)

ou

À obtenir auprès d'une autre compagnie d'assurance (précisez) : \_\_\_\_\_

Première personne à assurer :

Sans examen médical

Examen paramédical

Examen médical

ECG

ECG d'effort

Signes vitaux

Radiographie pulmonaire

Profil sanguin

Échantillon d'urine

Nom de l'établissement paramédical ou du médecin examinateur et date (si elle est connue) :

J | J | M | M | M | A | A | A | A

Deuxième personne à assurer :

Sans examen médical

Examen paramédical

Examen médical

ECG

ECG d'effort

Signes vitaux

Radiographie pulmonaire

Profil sanguin

Échantillon d'urine

Nom de l'établissement paramédical ou du médecin examinateur et date (si elle est connue) :

J | J | M | M | M | A | A | A | A

21.15 En apposant ma signature ci-dessous, je confirme 1) avoir posé toutes les questions de la présente proposition et avoir consigné intégralement et correctement toutes les réponses de chaque personne à assurer ainsi que du père, de la mère ou du tuteur légal de tout enfant, 2) qu'à ma connaissance, aucun renseignement important pouvant influencer sur l'assurabilité de toute personne à assurer ou de tout enfant n'a été omis de la proposition ou de mon rapport; et 3) avoir fourni au propriétaire par écrit l'information qui suit :

a) Le nom de la ou des compagnies que je représente

b) Le fait que je reçois une rémunération (comme des commissions) pour la vente de produits d'assurance-vie ou d'assurance maladie

c) Le fait que je peux recevoir une rémunération additionnelle sous la forme de bonis, d'une participation à des congrès ou de toute autre mesure d'encouragement à la vente

d) Tout conflit d'intérêts réel ou potentiel me concernant dans le cadre de la présente transaction

Fait à (Ville) \_\_\_\_\_ (Province) \_\_\_\_\_ le J | J | M | M | M | A | A | A | A

**X**

Signature du conseiller



**22. Entente de débit préautorisé (« entente ») – à détacher et à remettre au propriétaire**

Dans la présente section, les termes *vous*, *votre* et *vos* renvoient au titulaire (ou aux titulaires) du compte sur lequel les paiements devront être effectués. Les termes *nous*, *notre* et *nos* renvoient à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. **À noter :** Si le titulaire de compte n'est pas le propriétaire, le conseiller peut faire une copie de la présente entente et la lui remettre.

En apposant votre signature au bas de la section 20, vous reconnaissez que vous comprenez et acceptez ce qui suit :

**Vos renseignements personnels**

- Nous pouvons recueillir, conserver, utiliser et divulguer vos renseignements personnels au besoin aux fins de l'exécution de la présente entente.
- Si vous n'êtes pas le propriétaire de la police, nous pouvons transmettre au propriétaire tout renseignement concernant la présente entente, y compris des renseignements sur les paiements.

**Votre autorisation relative aux prélèvements périodiques**

- Vous nous autorisez, nous et l'établissement financier désigné en 17.3, à prélever sur votre compte les paiements mensuels auxquels vous avez consenti, y compris des paiements dont le montant peut varier d'une fois à l'autre, et ce, sans égard à tout transfert de propriété de la police. Le montant retiré peut augmenter ou diminuer pendant toute la durée de la police d'assurance. **Vous nous libérez de l'obligation de vous informer à l'avance de telles augmentations ou réductions.**
- Les paiements sont assujettis aux dispositions de la police demandée. Si la date de prélèvement indiquée dans la présente entente diffère de la date d'exigibilité de la prime aux termes de la police, cette dernière n'est en rien modifiée.
- Vous consentez à examiner régulièrement vos données bancaires. Si une opération aux termes de la présente entente n'est pas conforme à vos dossiers, vous disposez de 90 jours suivant la date de l'opération en question pour nous en informer. Passé ce délai, l'opération sera considérée comme exacte.

**Conséquences si votre établissement financier n'honore pas un retrait préautorisé**

- Si votre établissement financier n'honore pas un retrait préautorisé (parce qu'il n'y a pas suffisamment de fonds dans votre compte, par exemple), nous pourrions suspendre la présente entente. Nous pourrions également faire une seconde tentative de retrait. Si celle-ci échoue aussi, nous suspendrons la présente entente.
- Tous frais pour effet sans provision facturés par votre établissement financier dans le cas où il n'honore pas un retrait seront à votre charge.
- Si nous suspendons la présente entente, mais que le propriétaire souhaite ultérieurement reprendre les paiements par débit préautorisé, nous pourrions demander l'établissement d'une nouvelle entente de débit préautorisé.

**Vos droits relativement aux retraits non autorisés**

- Vous avez certains droits de recours s'il arrive qu'un débit n'est pas conforme à la présente entente. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas conforme à la présente entente. Pour obtenir de plus amples renseignements sur vos droits de recours, communiquez avec votre établissement financier ou consultez le site [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).

**Modifications apportées au compte**

- Si vos données bancaires viennent à changer, vous devez nous en informer par écrit au moins 14 jours avant la date du prochain retrait. Nous pourrions toutefois accepter de modifier vos données bancaires selon vos directives verbales.

**Annulation de la présente entente**

- Vous ou le propriétaire pouvez annuler la présente entente moyennant un préavis écrit de 30 jours. De même, si nous décidons d'annuler l'entente, nous vous donnerons, à vous ou au propriétaire, un préavis écrit de 30 jours. Pour obtenir un modèle d'avis d'annulation ou de plus amples renseignements sur votre droit d'annuler la présente entente, veuillez communiquer avec votre établissement financier ou consulter le site [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la présente entente, communiquez avec nous par téléphone au 1 888 252-1847 ou par écrit à l'adresse suivante : Assurance individuelle, 1901 rue Scarth, Regina SK S4P 4L4.

Une copie de la présente entente est aussi valide que l'original.

F17-8909 – 12/16 NET

**23. Reçu**  
Veuillez libeller le chèque à l'ordre de la Canada-Vie

Somme perçue avec la présente proposition : \_\_\_\_\_ \$ **N/RÉF. CL**

Paiement versé par :

Prénom \_\_\_\_\_ Second prénom \_\_\_\_\_ Nom de famille \_\_\_\_\_

Le paiement ci-dessus doit être affecté comme suit : **À noter :** La réception du paiement perçu avec la présente proposition ne garantit ni la prise d'effet de l'assurance ni son maintien en vigueur aux termes d'une convention d'assurance-vie provisoire ou d'une note de couverture temporaire relative à l'assurance maladies graves ou à l'assurance invalidité, ni l'établissement d'une police. Vous devez répondre à toutes les conditions applicables pour que nous garantissons la protection ou que nous établissons une police.

\_\_\_\_\_ \$ à l'assurance-vie  
 \_\_\_\_\_ \$ à l'assurance maladies graves  
 \_\_\_\_\_ \$ à l'assurance invalidité  
 \_\_\_\_\_ \$ TOTAL

Fait à (Ville) \_\_\_\_\_ (Province) \_\_\_\_\_ le 

J	J	M	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---	---

**X**

Signature du conseiller





Canada-Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

## 24. Convention d'assurance-vie provisoire – à détacher et à remettre au propriétaire

Dans la présente section, les termes *vous*, *votre* et *vos* renvoient au propriétaire (ou aux propriétaires s'il y en a plus d'un). Les termes *nous*, *notre* et *nos* renvoient à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

L'assurance-vie provisoire n'est pas offerte :

- À la transformation d'une police d'assurance collective
- À l'exercice d'une option de souscription d'assurance additionnelle aux termes d'une police existante
- À la souscription d'un montant total d'assurance-vie égal ou supérieur à cinq millions de dollars

### Protection garantie aux termes de la présente convention

La présente convention procure une protection d'assurance-vie pendant que votre proposition est à l'étude. Si une personne admissible à l'assurance-vie provisoire en question décède pendant que la présente convention est en vigueur, nous verserons la prestation payable aux termes de la présente convention aux bénéficiaires que vous avez désignés dans la présente proposition à l'égard de toute prestation payable au décès de cette personne, et ce, conformément à vos directives de paiement aux bénéficiaires et aux modalités énoncées ci-dessous. Toutefois, la présente convention ne procure aucune protection au titre d'une garantie d'exonération des primes ou d'une garantie de paiement d'office de la prime.

### Qui est admissible à l'assurance-vie provisoire?

Lorsque l'assurance-vie provisoire est offerte, une personne à assurer y est admissible :

- Si son âge réel est de moins de 71 ans (et d'au moins 15 jours); et
- Si elle a répondu *non* à toutes les questions relatives à l'assurance provisoire

### Quand la convention prend-elle effet?

La présente convention prend effet à l'égard d'une personne à assurer à la date de signature de la présente proposition si, à cette date, toutes les conditions suivantes sont remplies :

- La présente proposition a été dûment remplie.
- La personne à assurer a répondu *non* à toutes les questions relatives à l'assurance provisoire.
- Nous avons reçu un paiement correspondant au moins à la première prime mensuelle ou à 1 / 12 de la prime annuelle estimative qui est exigible à l'égard du type d'assurance demandé selon nos taux ordinaires. Le paiement doit accompagner la proposition et ne peut pas être postdaté.

### Quel est le montant de la protection d'assurance-vie garantie aux termes de la présente convention?

La protection couvrant chaque personne admissible à l'assurance-vie provisoire est du même montant que l'assurance-vie demandée à l'égard de cette personne dans la présente proposition, sous réserve du maximum décrit ci-dessous. Toutefois, dans le cas d'une protection conjointe, la prestation n'est payable que selon le type de contrat demandé (protection conjointe payable au premier décès ou protection conjointe payable au dernier décès).

### Montant maximal payable

Le montant total que nous verserons à l'égard de toutes les personnes à assurer admissibles à l'assurance-vie provisoire aux termes de la présente convention est limité à un million de dollars.

Toutefois, si la personne à assurer est couverte aux termes de plus d'une convention d'assurance-vie provisoire auprès de nous, et qu'une demande de règlement est présentée aux termes des diverses conventions, le montant maximal que nous verserons à l'égard de la personne à assurer au titre de toutes les conventions s'établit à un million de dollars. Si ce maximum est dépassé et qu'il y a plus d'un demandeur au titre de conventions distinctes, nous répartirons le montant payable (dans le cas présent, un million de dollars) entre les demandeurs sur une base équitable que nous déterminerons.

### Exclusion – suicide

Si une personne à assurer couverte aux termes de la présente convention se suicide, qu'elle soit saine d'esprit ou non, nous ne verserons pas la prestation de décès à l'égard de cette personne. Nous annulerons la présente convention et votre proposition d'assurance-vie en date du décès, et nous vous rembourserons le paiement perçu avec la proposition.

### Quand la présente convention prend-elle fin?

La présente convention d'assurance-vie provisoire peut demeurer en vigueur pendant une période de 90 jours suivant la date de signature de la présente proposition. Toutefois, elle prend fin immédiatement si l'un des événements suivants survient avant l'expiration de la période de 90 jours en question :

- La police demandée prend effet.
- Vous nous demandez d'annuler la proposition.
- Nous annulons ou refusons votre proposition.
- Une personne couverte aux termes de la présente convention se suicide, qu'elle soit saine d'esprit ou non, même si d'autres personnes sont couvertes aux termes de la présente convention.

Si nous n'avons pas terminé l'étude de votre proposition à l'expiration de la période de 90 jours, nous pouvons en poursuivre l'étude, mais la protection d'assurance-vie provisoire ne sera alors plus en vigueur. Nous garderons tout paiement accompagnant la proposition et l'affecterons à la police, ou nous vous le rembourserons si la police n'est pas établie.





**25. Note de couverture temporaire relative à l'assurance maladies graves et à l'assurance invalidité – à détacher et à remettre au propriétaire**

Dans la présente note de couverture temporaire, les termes *vous*, *votre* et *vos* renvoient au propriétaire. Les termes *nous*, *notre* et *nos* renvoient à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Dans la présente note de couverture temporaire, le terme « assurance invalidité » désigne l'assurance invalidité, l'assurance frais généraux, l'assurance du personnel clé ou l'assurance Rachat de parts ou toute combinaison de ces types d'assurance.

**Protection garantie aux termes de la présente note de couverture temporaire**

La présente note de couverture temporaire procure une protection d'assurance aux personnes admissibles à l'assurance maladies graves ou à l'assurance invalidité pendant que votre proposition est à l'étude. Selon le type d'assurance demandé, si une personne admissible à la note de couverture temporaire est atteinte d'une maladie grave couverte ou est frappée d'invalidité pendant que la présente note de couverture temporaire est en vigueur et qu'elle répond aux conditions énoncées ci-dessous, nous verserons le montant d'assurance applicable prévu par la note de couverture temporaire.

Toutefois, dans le cas de l'assurance maladies graves, la présente note de couverture temporaire ne procure aucune protection en cas de cancer ou de tumeur cérébrale bénigne.

La présente note de couverture temporaire est également assujettie aux dispositions de toute police d'assurance maladies graves ou de toute police d'assurance invalidité que nous établissons.

**Qui est admissible à la note de couverture temporaire?**

Une personne à assurer est admissible à la note de couverture temporaire :

- Si son âge réel est de moins de 61 ans (ou d'au moins 60 jours dans le cas de l'assurance maladies graves ou d'au moins 18 ans dans le cas de l'assurance invalidité)
- Si elle a répondu *non* à toutes les questions relatives à la note de couverture temporaire visant le type d'assurance demandé (questions 13.1 à 13.10, selon ce qui est applicable)
- Si elle n'a pas l'intention de voyager hors du Canada ou des États-Unis au cours des trois prochains mois
- Si elle est jugée assurable aux conditions demandées ou à d'autres conditions que nous offrons et que vous jugez acceptables

Vous n'êtes pas admissible à la note de couverture temporaire si vous avez demandé à souscrire une police d'assurance invalidité Protection Niveau de vie, mais qu'après étude de votre proposition, nous vous offrons une police Protection Indépendance.

**Quand la note de couverture temporaire prend-elle effet?**

La présente note de couverture temporaire prend effet à l'égard de la personne à assurer, si elle est admissible, à la date à laquelle toutes les conditions suivantes sont remplies :

- La présente proposition a été dûment remplie et signée.
- Nous avons reçu un paiement correspondant au moins à la première prime mensuelle ou à 1 / 12 de la prime annuelle estimative qui est exigible à l'égard du type d'assurance demandé selon nos taux ordinaires. Le paiement doit accompagner la proposition et ne peut pas être postdaté.
- Les examens ou tests médicaux initiaux que nous avons demandés à l'égard de la personne à assurer ont été faits.

**Quel est le montant de la protection garantie aux termes de la présente note de couverture temporaire?**

Le montant de la protection garantie aux termes de la présente note de couverture temporaire, pour le type d'assurance demandé à l'égard de la personne à assurer, se limite à la moins élevée des sommes suivantes :

- Le montant de la protection (protection mensuelle dans le cas d'une assurance invalidité ou d'une assurance frais généraux) pour le type d'assurance demandé à l'égard de la personne à assurer, ou
- Le montant de la protection (protection mensuelle dans le cas d'une assurance invalidité ou d'une assurance frais généraux) que nous aurions approuvé à l'égard de la personne à assurer, si nous établissions une police de ce type, sous réserve des maximums ci-dessous pour chaque type d'assurance :
  - o Assurance maladies graves (adulte) – 500 000 \$
  - o Assurance maladies graves (enfant) – 250 000 \$
  - o Assurance invalidité et assurance frais généraux – 5 000 \$ par mois
  - o Assurance Rachat de parts – 500 000 \$
  - o Mort ou mutilation accidentelles – 100 000 \$

**25. Note de couverture temporaire relative à l'assurance maladies graves et à l'assurance invalidité – à détacher et à remettre au propriétaire (suite)**

**Montant maximal payable si la personne à assurer est couverte aux termes de plus d'une note de couverture temporaire**

Si la personne à assurer est couverte aux termes de plus d'une note de couverture temporaire auprès de nous, et qu'une demande de règlement est présentée à l'égard d'un type d'assurance en particulier aux termes des diverses notes de couverture temporaire, le montant maximal que nous verserons au titre de toutes les notes de couverture temporaire combinées est limité au montant le plus élevé payable aux termes des notes de couverture temporaire individuelles. S'il y a plus d'un demandeur au titre de notes de couverture temporaire distinctes, nous répartirons le montant payable entre les demandeurs sur une base équitable que nous déterminerons.

**Quand la présente note de couverture temporaire prend-elle fin?**

La présente note de couverture temporaire peut demeurer en vigueur pendant une période de 90 jours suivant la date de signature de la proposition. Toutefois, elle prend fin immédiatement si l'un des événements suivants survient avant l'expiration de la période de 90 jours en question :

- La police demandée prend effet.
- Vous nous demandez d'annuler la proposition.
- Nous annulons ou refusons votre proposition.

Si nous n'avons pas terminé l'étude de votre proposition à l'expiration de la période de 90 jours, nous pouvons en poursuivre l'étude, mais la protection au titre de la note de couverture temporaire ne sera alors plus en vigueur. Nous garderons tout paiement accompagnant la proposition et l'affecterons à la police, ou nous vous le rembourserons si la police n'est pas établie.



**26. Avis importants  
À détacher  
et à remettre  
au ou aux  
propriétaires  
et à ceux qui  
sont assurés aux  
termes de la  
police**

**Avis concernant vos renseignements personnels**

(dans le présent avis, les termes *vous*, *votre* et *vos* s'appliquent également au propriétaire, s'il n'est pas la personne à assurer)  
La protection de vos renseignements personnels est importante pour la Canada-Vie. Lorsqu'une proposition nous est soumise, nous établissons un dossier confidentiel qui comprend vos renseignements personnels. Le dossier est conservé dans les bureaux de la Canada-Vie ou dans les locaux de tierces parties autorisées par cette dernière. Que ce soit directement ou par l'entremise de tiers, au Canada ou ailleurs, nous gérons vos renseignements, c.-à-d. que nous les recueillons, les conservons, les utilisons et les divulguons, pour vous offrir des produits et services financiers, pour donner suite aux demandes de règlement, pour vous aider dans la planification de vos objectifs financiers, pour nous conformer aux exigences légales ou pour toute autre fin à laquelle vous avez consenti, selon ce qui est applicable. Nous limitons l'accès aux renseignements de votre dossier aux membres de notre personnel et à d'autres personnes, dont votre conseiller et vos fournisseurs de soins, qui ont besoin de ces renseignements dans l'exercice de leurs fonctions. Nos réassureurs ont également un droit d'accès à ce titre. Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des fournisseurs de services de l'extérieur du Canada pour nous aider à gérer vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels seront alors assujettis aux lois applicables, y compris les lois sur l'accès à l'information des autorités publiques, dans d'autres pays.

Si vous désirez consulter et corriger les renseignements personnels dans votre dossier, ou que vous avez des questions au sujet de la façon dont nous gérons et protégeons vos renseignements personnels, y compris en ce qui a trait aux fournisseurs de service, et aimeriez recevoir un exemplaire de nos normes de confidentialité, écrivez-nous à l'adresse suivante :

Chef de la vérification de la conformité de la Canada-Vie  
255 avenue Dufferin  
London ON N6A 4K1  
Vous pouvez aussi visiter le [www.canadavie.com](http://www.canadavie.com).

**Avis concernant le MIB, Inc.**

La Canada-Vie traite les renseignements concernant votre assurabilité de manière confidentielle. Cependant, nous et nos réassureurs pouvons soumettre un bref rapport à ce sujet au MIB, Inc., organisme sans but lucratif coordonnant l'échange de renseignements entre les compagnies d'assurances de personnes qui en sont membres. Lorsque vous présentez une proposition d'assurance ou une demande de règlement à une autre compagnie membre du MIB, Inc., celui-ci transmet à cette dernière, sur demande, les renseignements contenus dans votre dossier.

Lorsque vous présentez une proposition d'assurance-vie ou d'assurance-maladie ou une demande de règlement à une autre compagnie d'assurance, nous ou nos réassureurs pouvons également transmettre directement à cette dernière les renseignements contenus dans votre dossier.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le MIB, Inc., visitez le [www.mib.com](http://www.mib.com), appelez le 416 597-0590 ou écrivez à l'adresse suivante : MIB, Inc., Bureau 501, 330 avenue University, Toronto ON M5G 1R7. Vous pouvez demander à vérifier les renseignements personnels dans votre dossier auprès de MIB, Inc. et faire corriger, le cas échéant, toute donnée inexacte ou incomplète.

**Avis concernant le rapport aux fins de la tarification de l'assurance**

Dans le cadre de l'étude de votre proposition, nous pouvons faire préparer un rapport aux fins de la tarification de l'assurance afin d'obtenir des renseignements supplémentaires sur votre solvabilité et des renseignements personnels complémentaires. Si vous souhaitez obtenir une description plus détaillée de la nature de cette recherche et des renseignements qui nous sont communiqués, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : Assurance individuelle, 255 avenue Dufferin, London ON N6A 4K1.

**Avis concernant le programme d'entrevues téléphoniques avec les clients**

Pour compléter la proposition, il est possible que la personne à assurer reçoive un appel téléphonique de l'un de nos représentants autorisés qui lui demandera des renseignements personnels ainsi que des données d'information de nature financière. L'entrevue dure normalement 30 minutes et se fait à un moment qui convient à la personne à assurer. Si la personne à assurer est absente lorsque le préposé aux entrevues téléphoniques avec les clients l'appelle, ce dernier laissera son nom et un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de le joindre sans frais.

**Sommaire des garanties de la police d'assurance maladies graves ou de la police d'assurance invalidité**

Si vous demandez une assurance maladies graves ou une assurance invalidité, votre police pourrait être assujettie à certaines exceptions ainsi qu'à certains rajustements au titre des garanties d'assurance. Nous vous ferons parvenir à cet égard un sommaire qui décrit les caractéristiques et les garanties au titre de votre police. Ce sommaire énonce aussi toute exception ou toute restriction visant votre protection. Votre conseiller est également en mesure de vous fournir ces renseignements.

**Avis concernant le traitement fiscal**

Les renseignements fiscaux fournis, s'il y a lieu, sont uniquement d'ordre général et ne doivent pas être considérés comme des conseils juridiques ou fiscaux. Il est recommandé à toute personne sollicitant un avis de cette nature de consulter un conseiller fiscal ou juridique.





**26. Avis importants  
À détacher  
et à remettre  
au ou aux  
propriétaires  
et à ceux qui  
sont assurés aux  
termes de la  
police**

**Avis concernant vos renseignements personnels**

(dans le présent avis, les termes *vous*, *votre* et *vos* s'appliquent également au propriétaire, s'il n'est pas la personne à assurer)

La protection de vos renseignements personnels est importante pour la Canada-Vie. Lorsqu'une proposition nous est soumise, nous établissons un dossier confidentiel qui comprend vos renseignements personnels. Le dossier est conservé dans les bureaux de la Canada-Vie ou dans les locaux de tierces parties autorisées par cette dernière. Que ce soit directement ou par l'entremise de tiers, au Canada ou ailleurs, nous gérons vos renseignements, c.-à-d. que nous les recueillons, les conservons, les utilisons et les divulguons, pour vous offrir des produits et services financiers, pour donner suite aux demandes de règlement, pour vous aider dans la planification de vos objectifs financiers, pour nous conformer aux exigences légales ou pour toute autre fin à laquelle vous avez consenti, selon ce qui est applicable. Nous limitons l'accès aux renseignements de votre dossier aux membres de notre personnel et à d'autres personnes, dont votre conseiller et vos fournisseurs de soins, qui ont besoin de ces renseignements dans l'exercice de leurs fonctions. Nos réassureurs ont également un droit d'accès à ce titre. Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des fournisseurs de services de l'extérieur du Canada pour nous aider à gérer vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels seront alors assujettis aux lois applicables, y compris les lois sur l'accès à l'information des autorités publiques, dans d'autres pays.

Si vous désirez consulter et corriger les renseignements personnels dans votre dossier, ou que vous avez des questions au sujet de la façon dont nous gérons et protégeons vos renseignements personnels, y compris en ce qui a trait aux fournisseurs de service, et aimeriez recevoir un exemplaire de nos normes de confidentialité, écrivez-nous à l'adresse suivante :

Chef de la vérification de la conformité de la Canada-Vie  
255 avenue Dufferin  
London ON N6A 4K1  
Vous pouvez aussi visiter le [www.canadavie.com](http://www.canadavie.com).

**Avis concernant le MIB, Inc.**

La Canada-Vie traite les renseignements concernant votre assurabilité de manière confidentielle. Cependant, nous et nos réassureurs pouvons soumettre un bref rapport à ce sujet au MIB, Inc., organisme sans but lucratif coordonnant l'échange de renseignements entre les compagnies d'assurances de personnes qui en sont membres. Lorsque vous présentez une proposition d'assurance ou une demande de règlement à une autre compagnie membre du MIB, Inc., celui-ci transmet à cette dernière, sur demande, les renseignements contenus dans votre dossier.

Lorsque vous présentez une proposition d'assurance-vie ou d'assurance-maladie ou une demande de règlement à une autre compagnie d'assurance, nous ou nos réassureurs pouvons également transmettre directement à cette dernière les renseignements contenus dans votre dossier.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le MIB, Inc., visitez le [www.mib.com](http://www.mib.com), appelez le 416 597-0590 ou écrivez à l'adresse suivante : MIB, Inc., Bureau 501, 330 avenue University, Toronto ON M5G 1R7. Vous pouvez demander à vérifier les renseignements personnels dans votre dossier auprès de MIB, Inc. et faire corriger, le cas échéant, toute donnée inexacte ou incomplète.

**Avis concernant le rapport aux fins de la tarification de l'assurance**

Dans le cadre de l'étude de votre proposition, nous pouvons faire préparer un rapport aux fins de la tarification de l'assurance afin d'obtenir des renseignements supplémentaires sur votre solvabilité et des renseignements personnels complémentaires. Si vous souhaitez obtenir une description plus détaillée de la nature de cette recherche et des renseignements qui nous sont communiqués, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : Assurance individuelle, 255 avenue Dufferin, London ON N6A 4K1.

**Avis concernant le programme d'entrevues téléphoniques avec les clients**

Pour compléter la proposition, il est possible que la personne à assurer reçoive un appel téléphonique de l'un de nos représentants autorisés qui lui demandera des renseignements personnels ainsi que des données d'information de nature financière. L'entrevue dure normalement 30 minutes et se fait à un moment qui convient à la personne à assurer. Si la personne à assurer est absente lorsque le préposé aux entrevues téléphoniques avec les clients l'appelle, ce dernier laissera son nom et un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de le joindre sans frais.

**Sommaire des garanties de la police d'assurance maladies graves ou de la police d'assurance invalidité**

Si vous demandez une assurance maladies graves ou une assurance invalidité, votre police pourrait être assujettie à certaines exceptions ainsi qu'à certains rajustements au titre des garanties d'assurance. Nous vous ferons parvenir à cet égard un sommaire qui décrit les caractéristiques et les garanties au titre de votre police. Ce sommaire énonce aussi toute exception ou toute restriction visant votre protection. Votre conseiller est également en mesure de vous fournir ces renseignements.

**Avis concernant le traitement fiscal**

Les renseignements fiscaux fournis, s'il y a lieu, sont uniquement d'ordre général et ne doivent pas être considérés comme des conseils juridiques ou fiscaux. Il est recommandé à toute personne sollicitant un avis de cette nature de consulter un conseiller fiscal ou juridique.





(Pour les polices d'assurance-vie qui seront établies le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ou après cette date.)

Nom de la première personne à assurer (prénom, second prénom, nom de famille)	Document qui fait partie de la proposition n° :
Nom de la deuxième personne à assurer (prénom, second prénom, nom de famille)	

## 1. Renseignements généraux

Dans le cas de l'assurance maladies graves et de l'assurance invalidité >

### 1.1 Mode de paiement

Mensuellement, par entente de débit préautorisé – Remplissez la section 17.3 de la proposition  Paiement annuel

À noter : La prime annualisée relative à toute périodicité autre qu'annuelle sera plus élevée. Sous réserve de l'approbation de la Canada-Vie, vous pouvez modifier la périodicité de paiement de la prime pour toute autre périodicité alors offerte.

1.2 Situation fumeur / non-fumeur : Première personne à assurer :  Fumeur  Non-fumeur  
Deuxième personne à assurer :  Fumeur  Non-fumeur

1.3 Est-ce qu'une réduction de primes est demandée?  Oui  Non

Dans l'affirmative, indiquez le type de réduction demandée ci-dessous :	A.I.	A.M.G.
<input type="checkbox"/> Avenant Complément – Collective	<input type="checkbox"/>	s.o.
<input type="checkbox"/> Rabais Surchoix – Motif de la réduction demandée : À noter : Reportez-vous aux guides du conseiller pour de plus amples renseignements.		
• Même employeur	<input type="checkbox"/>	s.o.
• Membres d'une profession libérale partageant locaux et frais	<input type="checkbox"/>	s.o.
• Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	s.o.
<input type="checkbox"/> Programme d'assurance invalidité Partir du bon pied! destiné aux diplômés	<input type="checkbox"/>	s.o.
<input type="checkbox"/> Majoration Plus	<input type="checkbox"/>	s.o.
<input type="checkbox"/> Régime d'assurance-salaire	<input type="checkbox"/>	s.o.
<input type="checkbox"/> Réduction de prime approuvée par le siège social (nom du programme et montant de la réduction) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si l'assurance maladies graves est demandée >

1.4 Comment les frais de police seront-ils acquittés?

paiements pendant toute la durée de la police (par défaut)  pendant la première année d'assurance

## 2. Renseignements sur le contrat d'assurance temporaire Simplicité privilégiée

(remplissez aussi la section 4, selon ce qui est applicable)

2.1 Assurance de base \_\_\_\_\_ \$

2.2  Protection sur une tête  Protection conjointe payable au premier décès

2.3 Type de contrat :  Temporaire 10 ans  Temporaire 20 ans

## 3. Renseignements sur le contrat d'assurance-vie avec participation

(remplissez aussi la section 4, selon ce qui est applicable)

3.1 Assurance de base \_\_\_\_\_ \$

3.2  Protection sur une tête  Protection conjointe payable au premier décès  
 Protection conjointe payable au dernier décès (Primes payables jusqu'au :  Premier décès  Dernier décès)

3.3 Type de régime :

**Assurance-vie avec participation de la Canada-Vie :**

Le Réalisateur - Succession  Le Réalisateur – Succession, Max 20  
 Le Réalisateur - Patrimoine  Le Réalisateur – Patrimoine, Max 20

3.4 Participations :  Bonifications d'assurance libéré  
 Option Majoration de la protection  
(1)  Avec capital maximum ou  Avec capital initial de \_\_\_\_\_ \$  
(2) Garantie :  10 ans ou  La vie durant  
 Versement en espèces

3.5  Option de dépôt supplémentaire (ODS)\* – montant \_\_\_\_\_ \$  
 Prime prévue :  Prime annuelle  Débit préautorisé (doit correspondre à la périodicité de paiement de la prime)  
 Prime unique

\*Uniquement offerte au titre des options de participation Bonifications d'assurance libérée et Majoration de la protection.

**4. Renseignements sur les garanties et avenants supplémentaires d'assurance-vie temporaire et d'assurance-vie avec participation**

Indiquez les garanties et avenants supplémentaires demandés. Consultez le guide des produits pour les modalités d'offre.

- 4.1  Avenant d'assurance-vie temporaire renouvelable et transformable (contrats d'assurance-vie avec participation sur une tête seulement) :  Temporaire 10 ans \_\_\_\_\_ \$  Temporaire 20 ans \_\_\_\_\_ \$
- 4.2  Avenant AssurEnfant – Vie temporaire (régime d'assurance-vie temporaire ou assurance-vie avec participation sur une tête seulement) – Remplissez la section 5 de la proposition et désignez le bénéficiaire en 8.4 b). \_\_\_\_\_ \$ par enfant
- 4.3  Garantie en cas de décès accidentel (polices sur une tête seulement) \_\_\_\_\_ \$
- 4.4  Avenant d'assurabilité garantie (polices sur une tête seulement) \_\_\_\_\_ \$ par option
- 4.5  Exonération des primes en cas d'invalidité :  Sur la tête de la personne à assurer  
 Sur la tête de la deuxième personne à assurer (assurance-vie avec participation conjointe payables au premier décès seulement)  
 Payeur (assurance-vie avec participation sur une tête seulement) – Remplissez la section 7 de la proposition et soumettez une justification d'assurabilité complète.
- 4.6  Exonération des primes en cas de décès du payeur (assurance-vie avec participation sur une tête seulement) – Remplissez la section 7 de la proposition et soumettez une justification d'assurabilité complète
- 4.7  Exonération des primes (assurance-vie avec participation conjointe payable au dernier décès, primes payables jusqu'au dernier décès seulement) :  
 Première personne à assurer :  Exonération des prime en cas de décès **ou**  Exonération des primes en cas de décès ou d'invalidité  
 Deuxième personne à assurer :  Exonération des prime en cas de décès **ou**  Exonération des primes en cas de décès ou d'invalidité
- 4.8  Avenant Protection de la croissance de l'entreprise (propriétaires d'entreprise seulement) :  10 ans  15 ans  
Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
Montant de l'option : \_\_\_\_\_ \$ (le montant maximal aux termes de l'avenant est égal à quatre fois le montant de l'option)

**5. Renseignements sur le contrat Vie universelle**

(remplissez aussi la section 6)

- 5.1 Montant d'assurance de base initial : \_\_\_\_\_ \$
- 5.2 Montant de la prime prévue : \_\_\_\_\_ \$  Mensuellement, par débit préautorisé **ou**  Annuellement
- 5.3 Montant de paiement supplémentaire : \_\_\_\_\_ \$
- 5.4 a)  Protection sur une tête  Protection conjointe payable au premier décès  
 Protection conjointe payable au dernier décès
- b) Option de prestation de décès :  Protection plus  
 Uniforme (Choisissez « Croissant annuellement jusqu'à 85 ans » comme coût d'assurance)
- c) Option du coût d'assurance (CDA) :  Croissant annuellement (CA) jusqu'à 85 ans  Uniforme  
CDA à période déterminée de versement :  10 ans  15 ans  20 ans
- 5.5  Paiement à même la valeur totale du compte au premier décès (protection conjointe payable au dernier décès seulement) :  
• Offert avec l'option de prestation de décès Protection plus uniquement.  
• Si aucun pourcentage n'est indiqué, 25 pour cent sera utilisé. Précisez le pourcentage en 8.4 c) de la proposition.  
• Aucun paiement provenant de la valeur totale du compte ne comprend la valeur de rachat garantie pouvant s'être accumulée aux termes d'une option de CDA à période déterminée de versement (10, 15 ou 20 ans).

**6. Renseignements sur les garanties et avenants supplémentaires du contrat Vie universelle**

- 6.1  Garantie en cas de décès accidentel (protection sur une tête seulement) : \_\_\_\_\_ \$
- 6.2  Garantie de paiement d'office (précisez les montants annuels) :
- a)  Protection sur une tête  
 En cas d'invalidité totale de la personne à assurer (non offerte pour un enfant assuré) \_\_\_\_\_ \$  
 Sur la tête du responsable des primes – Remplissez la section 6 de la proposition et soumettez une justification d'assurabilité complète :  
 Invalidité totale (si la personne à assurer est un enfant, le décès est également couvert) \_\_\_\_\_ \$  
 Décès \_\_\_\_\_ \$
- b)  Protection conjointe payable au premier décès – en cas d'invalidité totale de la :  
 Première personne à assurer \_\_\_\_\_ \$  
 Deuxième personne à assurer \_\_\_\_\_ \$

**6. Renseignements sur les garanties et avenants supplémentaires du contrat Vie universelle (suite)**

- 6.2 c)  Protection conjointe payable au dernier décès :  
 en cas de décès de celle des personnes à assurer qui meurt la première \_\_\_\_\_ \$  
**ou**  en cas de décès ou d'invalidité totale de la :  
 **Première personne à assurer** \_\_\_\_\_ \$  
 **Deuxième personne à assurer** \_\_\_\_\_ \$
- 6.3  Avenant d'assurance-vie temporaire renouvelable et transformable (protection sur une tête seulement)  
 Temporaire 10 ans \_\_\_\_\_ \$  Temporaire 20 ans \_\_\_\_\_ \$
- 6.4  Avenant d'assurabilité garantie (protection sur une tête seulement) \_\_\_\_\_ \$ **par option**
- 6.5  Garantie indemnité forfaitaire en cas d'invalidité – **cochez une** des options suivantes :  
 \_\_\_\_\_ % de la valeur de rachat nette de la police calculée conformément à la garantie (minimum de 25 pour cent; maximum de 100 pour cent). **À noter :**  
  - Aucun paiement provenant de la valeur de rachat nette ne comprend la valeur de rachat pouvant s'être accumulée aux termes d'une option de CDA à période déterminée de versement (10, 15 ou 20 ans).
  - Exclut six fois la déduction mensuelle actuelle.**ou**  
 Exclure la garantie
- 6.6  Avenant AssurEnfant – Vie temporaire (assurance Vie universelle sur une tête seulement) – Remplissez la section 5 de la proposition et désignez le bénéficiaire en 8.4 b). \_\_\_\_\_ \$ **par enfant**
- 6.7  Maximisation de la valeur  
  - Permet que des rajustements soient faits au montant d'assurance afin qu'un traitement optimal de l'impôt soit appliqué à la police en entier.
  - Pour toute diminution du montant d'assurance, un consentement écrit doit être donné au moment de chaque diminution.**À noter : Si la Maximisation de la valeur n'est pas choisie**, aucune augmentation ni diminution ne s'appliqueront. Pour les rajustements du montant d'assurance, permettre :  
 À la fois des augmentations d'office et des diminutions optimales avec l'option CDA Croissant annuellement jusqu'à 85 ans  
 Des augmentations d'office seulement avec l'option CDA :  CA jusqu'à 85 ans  Uniforme  10 ans  15 ans  20 ans  
**(Si aucun choix de CDA n'est fait**, l'option « Croissant annuellement jusqu'à 85 ans » sera choisie d'office.)  
 Des diminutions optimales seulement avec l'option CDA Croissant annuellement jusqu'à 85 ans  
**Si la Maximisation de la valeur est choisie**, mais qu'aucune des trois options ci-dessus n'est sélectionnée, l'option CDA Croissant annuellement et « augmentations d'office et diminutions optimales » s'appliqueront.
- 6.8  Avenant Protection de la croissance de l'entreprise (propriétaires d'entreprise seulement) :  10 ans  15 ans  
 Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
 Montant de l'option : \_\_\_\_\_ \$ (le montant maximal aux termes de l'avenant est égal à quatre fois le montant de l'option)

**7. Renseignements sur le contrat et les avenants d'assurance maladies graves pour enfants**

	Enfant n° 1	Enfant n° 2	Enfant n° 3	Enfant n° 4
7.1 Montant de la police de base (de 10 000 \$ à 250 000 \$)	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
7.2 Avenants demandés?				
Remboursement de la prime à l'expiration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remboursement de la prime au décès	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**8. Renseignements sur le contrat et les avenants d'assurance maladies graves pour adultes**

- 8.1 Type d'assurance :  Personnelle \_\_\_\_\_ \$  
 Commerciale :  Personnel clé \_\_\_\_\_ \$  
 Rachat de parts \_\_\_\_\_ \$  
 Prêt commercial \_\_\_\_\_ \$

8.2 Indiquez ci-dessous les types de contrats et d'avenants demandés.  
*Cochez la case appropriée, selon que vous souscrivez une assurance personnelle ou commerciale.*

Personnelle	Commerciale	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Temporaire 10 ans, renouvelable jusqu'à 75 ans et transformable jusqu'à 65 ans</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Perte d'autonomie
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Second événement
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Remboursement de la prime au décès
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Remboursement de la prime à l'expiration
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Remboursement de la prime lors d'un retrait ou à l'expiration
		<b>Cochez une case :</b> <input type="checkbox"/> 15 <sup>e</sup> année <input type="checkbox"/> 65 ans
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Exonération des primes en cas d'invalidité
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Temporaire à prime uniforme jusqu'à 75 ans, libérée à 65 ans</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Perte d'autonomie
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Second événement
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Remboursement de la prime au décès
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Remboursement de la prime à l'expiration
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Exonération des primes en cas d'invalidité
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Temporaire à prime uniforme jusqu'à 75 ans</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Perte d'autonomie
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Second événement
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Remboursement de la prime au décès
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Remboursement de la prime à l'expiration
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Remboursement de la prime lors d'un retrait ou à l'expiration
		<b>Cochez une case :</b> <input type="checkbox"/> 15 <sup>e</sup> année <input type="checkbox"/> 20 <sup>e</sup> année <input type="checkbox"/> 65 ans
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Exonération des primes en cas d'invalidité
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Permanente à prime uniforme, libérée à 100 ans</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Perte d'autonomie
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Second événement
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Remboursement de la prime au décès
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Remboursement de la prime lors d'un retrait
		<b>Cochez une case :</b> <input type="checkbox"/> 15 <sup>e</sup> année <input type="checkbox"/> 20 <sup>e</sup> année <input type="checkbox"/> 65 ans
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Exonération des primes en cas d'invalidité
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Permanente à prime uniforme, libérée après 15 ans</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Perte d'autonomie
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Second événement
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Remboursement de la prime au décès
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Remboursement de la prime lors d'un retrait (15 <sup>e</sup> année)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenant Exonération des primes en cas d'invalidité

**9. Renseignements sur le contrat et les avenants d'assurance invalidité**

- 9.1 Type de contrat :  Police Protection Niveau de vie  Police pour personne clé
- 9.2 Classe professionnelle :  B  A  2A  3A  4A
- 9.3 Période d'attente :  30 jours  60 jours  90 jours  120 jours  180 jours  365 jours  730 jours
- 9.4 Période d'indemnisation :  
 Jusqu'à 65 ans  120 mois  60 mois  24 mois  12 mois (Police pour personne clé seulement)

**9. Renseignements sur le contrat et les avenants d'assurance invalidité (suite)**

**9.5 Prestation mensuelle d'invalidité :**

Prestation mensuelle uniforme \_\_\_\_\_ \$

Prestation graduée : Prestation mensuelle initiale \_\_\_\_\_ \$

**Cochez une case :**

Augmentation :

Nouveau montant \_\_\_\_\_ \$ Après \_\_\_\_\_ jours

Diminution :

**9.6 Prime – Cochez une case :**

Prime uniforme  Prime échelonnée (offerte pour les âges à l'établissement de 18 à 45 ans)

**9.7 Indiquez les avenants de garantie demandés et remplissez les parties appropriées (vous pouvez choisir un avenant de chaque groupe ci-dessous s'il est applicable à votre police) :**

Avenant Propre profession

Avenant Prolongation de la période de profession habituelle (PPPH) :

**Cochez une case :**

60 mois (offert pour les périodes d'indemnisation de 60 mois, 120 mois et jusqu'à 65 ans)

Période d'indemnisation (offert pour les périodes d'indemnisation de 120 mois et jusqu'à 65 ans)

Avenant Invalidité résiduelle

Avenant Invalidité partielle prolongée (offert pour les périodes d'indemnisation de 60 mois, 120 mois et jusqu'à 65 ans)

Avenant Invalidité partielle

Avenant Option d'assurabilité future (offert pour les âges à l'établissement de 18 à 50 ans) \_\_\_\_\_ \$

Avenant Assurabilité future avec option de remboursement de la prime (offert pour les âges à l'établissement de 18 à 50 ans) \_\_\_\_\_ \$

Avenant Coût de la vie (CV) :

**Cochez une option d'intérêt :**  maximum de 3 % par année  maximum de 8 % par année

Avenant Rattrapage

Avenant Égalisateur des frais (**non offert** avec la prestation graduée)

Avenant Facilitateur pour la vente d'entreprise :

(offert pour les âges à l'établissement de 18 à 50 ans)

**Cochez un montant de prestation maximale :**  5 000 \$  10 000 \$  20 000 \$

Avenant Indemnisation le premier jour en cas d'accident

(offert pour les classes professionnelles B et A avec des périodes d'attente de 30, 60 ou 90 jours)

Avenant Remboursement de la prime (50 %)

(offert pour les âges à l'établissement de 18 à 55 ans avec des périodes d'attente de 30, 60, 90 ou 120 jours)

Avenant Rente viagère en cas d'accident / Rente viagère décroissante en cas de maladie (offert pour les âges à l'établissement de 18 à 55 ans, les classes professionnelles 2A, 3A et 4A et la période d'indemnisation jusqu'à 65 ans seulement)

Avenant Professionnels de la santé (consultez le guide du conseiller sur l'assurance invalidité pour connaître les professions admissibles)

Avenant Mort ou mutilation accidentelles – Désignez un bénéficiaire en 8.2 de la proposition. \_\_\_\_\_ \$

Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

**9.8 Si vous demandez une Police pour personne clé :**

a) La personne à assurer est-elle propriétaire d'une partie de l'entreprise?  Oui  Non

**Dans l'affirmative**, indiquez sa part en pourcentage : \_\_\_\_\_ %

b) Afin de justifier la protection d'assurance pour personne clé, décrivez les connaissances spécialisées de la personne

à assurer ou ses tâches au sein de l'entreprise :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**10. Renseignements sur le contrat et les avenants d'assurance frais généraux**

- 10.1 Type de contrat : Police pour frais généraux
- 10.2 Montant de la prestation mensuelle au titre des frais généraux \_\_\_\_\_ \$
- 10.3 a) Classe professionnelle :  B  A  2A  3A  4A
- b) Êtes-vous membre de l'une des professions suivantes : comptable (CA, CGA, CMA), architecte, podologue, dentiste, ingénieur, avocat, notaire (Québec), optométriste, médecin (tout type), podiatre, psychiatre, psychologue ou vétérinaire?  Oui  Non
- 10.4 Période d'attente :  30 jours  60 jours  90 jours
- 10.5 Période d'indemnisation :  12 mois  24 mois
- 10.6 Indiquez les avenants de garantie demandés et remplissez les parties appropriées (vous pouvez choisir un avenant de chaque groupe ci-dessous s'il est applicable à votre police) :
- Avenant Propre profession (offert pour les classes professionnelles 3A et 4A) \_\_\_\_\_
- Avenant Invalidité résiduelle (offert pour les classes professionnelles 3A et 4A) \_\_\_\_\_
- Avenant Invalidité partielle \_\_\_\_\_
- Avenant Option d'assurabilité future (offert pour les âges à l'établissement de 18 à 50 ans) \_\_\_\_\_ \$
- Avenant Assurabilité future avec option de remboursement de la prime (offert pour les âges à l'établissement de 18 à 50 ans) \_\_\_\_\_ \$
- Avenant Rattrapage \_\_\_\_\_
- Avenant Professionnels de la santé (consultez le guide du conseiller sur l'assurance invalidité pour connaître les professions admissibles) \_\_\_\_\_
- Avenant Remboursement de la prime (50 %) \_\_\_\_\_

**11. Renseignements sur le contrat et les avenants d'assurance Rachat de parts de l'associé**

- 11.1 Type de contrat : Police Rachat de parts
- 11.2  Montant de l'assurance en une somme forfaitaire \_\_\_\_\_ \$  
La somme forfaitaire ne peut pas dépasser la moins élevée des sommes suivantes : la limite d'établissement ou la valeur assurable maximale multipliée par la part de la personne à assurer dans l'entreprise exprimée en pourcentage.
- 11.3 Classe professionnelle :  4A  3A  2A
- 11.4 Période d'attente :  365 jours  730 jours
- 11.5 Le cas échéant, **cochez celui** des avenants de garantie que vous demandez :
- Avenant Option d'assurabilité future (offert pour les âges à l'établissement de 18 à 49 ans) \_\_\_\_\_ \$
- Garantie Indemnité – Besoins futurs (offerte pour les âges à l'établissement de 18 à 49 ans) \_\_\_\_\_ \$

**12. Signature(s)**

Je comprends que les présentes Pages de produits font partie de la *Proposition d'assurance-vie, d'assurance maladies graves et d'assurance invalidité* (formulaire F17-8908) ou de la *Proposition d'assurance-vie, d'assurance maladies graves et d'assurance invalidité – version à utiliser au téléphone* (formulaire F17-8909) présentée à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Fait à (Ville) \_\_\_\_\_ (Province) \_\_\_\_\_ le 

J	J	M	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---	---

**X**

Signature du ou des **propriétaires** (dans le cas d'une **entité**, signature et titre du signataire autorisé)

## Supplément à la proposition – Vie universelle

### Choix d'options de Dépôts à intérêt pour la répartition des fonds

Affaires nouvelles, Vie, Individuelle, London, bureau 019

Utiliser le présent formulaire en conjonction avec la *Proposition d'assurance-vie* (F17-8921), la *Proposition d'assurance-vie, d'assurance contre le risque de maladie grave et d'assurance invalidité* (F17-8908) ou la *Proposition d'assurance-vie, d'assurance contre le risque de maladie grave et d'assurance invalidité – version à utiliser au téléphone* (F17-8909).

Service à la clientèle, Vie, Individuelle, Regina CLP5 **ou**  Service à la clientèle, Vie, Individuelle, Montréal, bureau 540

Utiliser le présent formulaire en conjonction avec la *Demande de transformation simplifiée* (F17-8345) ou la *Demande de modification de police* (F17-8217)

Numéro de la proposition / police : \_\_\_\_\_

Nom du propriétaire (en caractères d'imprimerie): \_\_\_\_\_

Prénom

Second prénom

Nom de famille

#### Directives et informations

- Prière d'indiquer à la section 1 la répartition des primes que vous désirez. Le compte par défaut est l'option de Dépôts à intérêt quotidien.
- Nous effectuerons la répartition de toutes les sommes déposées à votre police de la manière indiquée dans la présente jusqu'à ce que vous nous donniez des directives à l'effet contraire, par écrit ou en remplissant la *Demande de transaction financière – Vie universelle* (F17-8165).
- À chaque anniversaire de police, nous vérifierons si votre police est exonérée d'impôt sans mesure corrective. Si ce n'est pas le cas, nous transférerons vers un compte auxiliaire le montant requis pour qu'elle le demeure. Ce compte aura recours à l'option de Dépôts à intérêt garanti à intérêt composé de cinq ans, à moins que vous ne nous en avisiez autrement à la section 2. Le transfert sera considéré comme une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu.
- Vous pouvez modifier une répartition en tout temps. Toutefois, un rajustement selon la valeur marchande peut être applicable sur les retraits et transferts de fonds sortant des options de Dépôts à intérêt garanti demandés par le propriétaire.
- Tout dépôt dans vos options de Dépôts à intérêt garanti dépassant 1 000 000 \$ au total nécessite l'approbation de la Canada-Vie.
- Il est nécessaire de remplir le formulaire F17-8294, *Détermination du statut d'étranger politiquement vulnérable* pour chaque personne qui est le propriétaire ou le responsable des primes :
  - Si le paiement initial prévu est de 100 000 \$ ou plus. Il n'est pas nécessaire de remplir un formulaire pour les paiements prévus subséquents.
  - Pour tout paiement **non prévu** de 100 000 \$ ou plus.

#### 1. Répartition des primes

a) Prime prévue de \_\_\_\_\_ \$

b) Périodicité :  Prélèvements mensuels automatiques **ou**  Versement annuel

c) Prime supplémentaire (montant forfaitaire) de \_\_\_\_\_ \$

Cochez une case :  À répartir comme indiqué dans la colonne *Prime suppl.* du tableau ci-dessous

À verser au compte auxiliaire (Il est possible d'y faire un dépôt directement seulement une fois que la prime maximale estimée pour l'année d'assurance a été réglée.)

d) Déposer les primes

Cochez une case :  Directement dans les options de Dépôts à intérêt choisies dans le tableau ci-dessous

**D'abord** à l'option de Dépôts à intérêt quotidien, **ensuite** aux options de Dépôts à intérêt choisies à la colonne *Prime prévue* column, lorsque le solde du compte de l'option de Dépôts à intérêt quotidien atteint \_\_\_\_\_ \$ ou plus.

**À noter :** • Ce montant doit être d'au moins 25 \$ pour chaque option de Dépôts à intérêt choisie.

• Ce choix n'est pas disponible si vous voulez que vos primes soient affectées à l'option de Dépôts à intérêt quotidien ou réparties entre des options de Dépôts à intérêt variable ABC.

e) Veuillez choisir vos options de Dépôts à intérêt selon les directives suivantes :

- Maximum de dix choix
- Les répartitions à un fonds donné ne peuvent être inférieures à 5 % (ni à 25 \$), **sous réserve des montants minimums suivants** : 500 \$ pour une option de Dépôts à intérêt variable ABC **ou** 25 \$ pour toute autre option de Dépôts à intérêt choisie.
- **Si vous ne faites pas de choix**, votre prime sera créditée à l'option de Dépôts à intérêt quotidien.

f) Choix des options de Dépôts à intérêt pour le retrait des déductions mensuelles

i) Retrait des déductions mensuelles de manière proportionnelle de toutes les options de Dépôts à intérêt existantes (**par défaut**)

ii) Retrait de la totalité des déductions mensuelles de l'option de Dépôts à intérêt \_\_\_\_\_

Vous ne pouvez choisir qu'une seule option de Dépôts à intérêt. **Les comptes ABC ne peuvent pas être utilisés.** Si les fonds de cette option ne suffisent pas pour couvrir les déductions mensuelles, la différence sera financée par défaut selon l'option i) ci-dessus.

Options de Dépôts à intérêt quotidien et à intérêt garanti	Répartition			Répartition	
	Prime prévue	Prime suppl.		Prime prévue	Prime suppl.
Intérêt quotidien ( <b>par défaut</b> )	_____ %	_____ %			
Option à intérêt garanti – 1 an, intérêt composé	_____ %	_____ %	Option à intérêt garanti – 5 ans, intérêt composé	_____ %	_____ %
Option à intérêt garanti – 3 ans, intérêt composé	_____ %	_____ %	Option à intérêt garanti – 10 ans, intérêt composé	_____ %	_____ %

**Total partiel de la répartition de la page 1** \_\_\_\_\_ % \_\_\_\_\_ % \_\_\_\_\_ % \_\_\_\_\_ %

Options de Dépôts à intérêt variable Options liées à un indice	Répartition			Répartition	
	Prime prévue	Prime suppl.		Prime prévue	Prime suppl.
Actions canadiennes	_____%	_____%	Science et technologies	_____%	_____%
Actions américaines	_____%	_____%	Actions européennes	_____%	_____%
Actions mondiales	_____%	_____%	Actions japonaises	_____%	_____%
Obligations canadiennes	_____%	_____%	États-Unis – petite capitalisation	_____%	_____%
Obligations à rendement réel	_____%	_____%			
<b>Options de Dépôts à intérêt variable liées à des fonds</b>					
<b>Options liées à des fonds à revenu fixe</b>					
Obligations Franklin Bissett	_____%	_____%	Obligations de sociétés Mackenzie	_____%	_____%
<b>Options liées à des fonds d'actions</b>					
<b>Actions canadiennes</b>					
Valeur fondamentale ABC	_____%	_____%	Ressources canadiennes Mackenzie	_____%	_____%
Actions canadiennes Trimark	_____%	_____%	Actions canadiennes AGF	_____%	_____%
Actions canadiennes Franklin Bissett	_____%	_____%	Croissance grandes cap. can. Mackenzie Growth	_____%	_____%
Dividendes grandes cap. can. Mackenzie	_____%	_____%	Harbour (CI)	_____%	_____%
Catég. d'excellence can. de crois. Invesco	_____%	_____%	Croissance can. Power Dynamique	_____%	_____%
<b>Actions américaines</b>					
Valeur d'Amérique ABC	_____%	_____%	Actions américaines AGF	_____%	_____%
			Croissance grandes cap. amér. Mackenzie	_____%	_____%
<b>Options d'actions mondiales et internation.</b>					
Actions mondiales Mackenzie	_____%	_____%	Actions mondiales Trimark	_____%	_____%
Actions mondiales Fidelity	_____%	_____%	International Signature	_____%	_____%
Actions internationales Templeton	_____%	_____%	Valeur mondiale Dynamique	_____%	_____%
			Fidelity Étoile du Nord <sup>MD</sup>	_____%	_____%
<b>Fonds équilibrés canadiens</b>					
Revenu et croissance Harbour (CI)	_____%	_____%	Actifs canadiens Fidelity	_____%	_____%
Gestion globale ABC	_____%	_____%	Revenu mensuel Fidelity	_____%	_____%
<b>Comptes Profil / Affectation de l'actif</b>					
Profil prudent	_____%	_____%	Profil accéléré	_____%	_____%
Profil modéré	_____%	_____%	Profil énergétique	_____%	_____%
Profil équilibré	_____%	_____%			
<b>Total partiel de la page 2</b>	_____%	_____%		_____%	_____%
<b>Total partiel reporté de la page 1</b>	_____%	_____%		_____%	_____%
<b>Le total des répartitions doit être de 100 %</b>	_____%	_____%		_____%	_____%

## 2. Compte auxiliaire (détenu par le propriétaire de police, ce compte ne fait pas partie de la police)

- Un compte auxiliaire sera ouvert automatiquement pour cette police.
- Tout intérêt gagné dans ce compte est imposable.
- Les retraits de l'option de Dépôts à intérêt garanti composé de cinq ans demandés par le propriétaire de police sont assujettis à des rajustements de la valeur marchande. Les transferts automatiques à la police ne le sont pas.
- **Si aucun choix n'a été fait, les fonds seront crédités d'office à l'option de Dépôts à intérêt garanti composé de cinq ans.**

Les transferts de la police à ce compte seront attribués à :

- L'option de Dépôts à intérêt quotidien  
 L'option de Dépôts à intérêt garanti composé de cinq ans

Le présent supplément est transmis relativement à la proposition et en fait partie intégrante. Je demande à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada-Vie) de répartir mes fonds comme il est indiqué ci-dessus. En cas de divergence entre le présent supplément et la proposition, les renseignements contenus dans le présent Supplément auront préséance.

Fait à (Ville) \_\_\_\_\_ (Province) \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 Date (jj/mmm/aaaa)

**X**

Signature du **propriétaire**  
 (s'il s'agit d'une entité, le signataire autorisé signe **et indique son titre**)

Si le **propriétaire est une entité**, dénomination sociale de l'entité en caractères d'imprimerie

**X**

Signature du **propriétaire**, s'il y a plus d'un propriétaire  
 (s'il s'agit d'une entité, le signataire autorisé signe **et indique son titre**)

**X**

Signature du **témoin** de toutes les signatures